Nations Unies A/C.1/72/PV.12

Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Première Commission

12e séance plénière

Jeudi 12 octobre 2017, à 15 heures

New York

Président : M. Bahr Aluloom . . . . . (Iraq)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 52 b) et 90 à 106 de l'ordre du jour (*suite*)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationales

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément au programme de travail, la Commission entendra d'abord un exposé de la Présidente de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, S. E. M^me^ l'Ambassadrice Elayne Whyte Gómez, Représentante permanente du Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales à Genève.

Après la déclaration de la Présidente de la conférence des Nations Unies, la Commission passera à un cadre informel de discussion afin de permettre aux délégations de poser des questions. Par la suite, la Commission continuera d'entendre les déclarations sur le groupe de questions relatives aux armes nucléaires.

Je donne maintenant la parole à la Présidente de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, l'Ambassadrice Elayne Whyte Gómez.

M^me^ Whyte Gómez (Costa Rica), Présidente de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète (*parle en espagnol*) : C'est un honneur pour moi que de présenter le rapport de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète (A/72/206), en ma qualité de Présidente de cette importante conférence. J'ai le plaisir d'informer les membres de la Première Commission que la conférence diplomatique est parvenue à remplir avec succès son mandat sept mois après l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 71/258, le 23 décembre 2016.

La conférence a négocié et adopté le texte du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, premier traité sur le désarmement nucléaire adopté ces 20 dernières années dans le cadre des Nations Unies. Le Traité, ouvert à la signature, le 20 septembre, par le Secrétaire général, a été signé à ce jour par 53 pays, sans compter l'ajout éventuel de signatures entretemps, et ratifié par trois pays. Le 6 octobre, le Comité norvégien du Nobel a attribué le prix Nobel de la paix 2017 à la Campagne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org).

Document adapté

Merci de recycler

internationale pour abolir les armes nucléaires pour le rôle qu'elle a joué en révélant aux citoyens du monde les conséquences humanitaires des armes nucléaires et pour son concours à l'élaboration du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires pour son travail et à témoigner ma reconnaissance à l'ensemble de la conférence diplomatique qui s'est acquittée avec succès du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

Nul doute que l'année 2017 restera dans l'histoire comme un jalon dans nos efforts pour bâtir un monde sans armes nucléaires, l'un des objectifs des Nations Unies et un impératif moral, politique et juridique pour la communauté internationale tout entière, auquel tous les États sont attachés. Rappelons-nous notamment qu'en 2015, l'ONU a agi avec un sens aigu de sa responsabilité historique en parvenant à des accords sur les changements climatiques et sur le Programme de développement durable. Il était donc tout à fait naturel que l'Organisation prenne en compte dans les grands processus politiques de ses négociations multilatérales la question des armes nucléaires qui, avec les changements climatiques, représente la plus grande menace pesant sur l'existence de l'humanité.

En 2016, l'Assemblée générale a eu la clairvoyance de convoquer cette conférence diplomatique au moment même où l'humanité était confrontée à la menace résurgente de l'utilisation d'armes nucléaires. Compte tenu de la situation internationale actuelle, elle a expressément décidé d'accorder plus que jamais l'attention aux questions de désarmement, de non-prolifération, de promotion du désarmement multilatéral et à la nécessité de progresser vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Il fut dès lors décidé qu'un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires contribuerait de manière importante à un désarmement nucléaire total. L'Assemblée générale a donc adopté une posture résolument pragmatique en utilisant l'un des outils à sa disposition, à savoir l'élaboration d'instruments juridiques. Elle disposait d'un mandat clair : négocier un instrument pour l'interdiction des armes nucléaires qui renforce et complète le dispositif actuel, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'autres éléments du système. Cet instrument devait être inclusif et en mesure de répondre à l'urgence de la situation internationale. Il devait mener dans les meilleurs délais à l'élaboration d'une interdiction catégorique comportant également des normes en vue de l'interdiction totale des armes nucléaires.

Les différents facteurs qui ont contribué au succès de cette conférence constituent des jalons importants qui méritent d'être pris en compte pour envisager l'avenir des négociations multilatérales au sein de l'Organisation. J'aimerais revenir sur quelques-uns de ces facteurs. La conférence est parvenue à résoudre les questions de procédure dès le premier jour de ses travaux, ce qui a permis de jeter les bases d'un échange de vues profond et constructif. Mais la conférence a bénéficié avant tout de la profonde conviction exprimée par toutes les délégations qu'il leur incombait de faire preuve d'une rigueur éthique et morale, d'une détermination politique sans faille, fruit de 70 années consacrées à créer l'élan nécessaire, dans le cadre du processus que nous connaissons sous le nom de Conférence sur les incidences humanitaires des armes nucléaires, qui s'est tenue à Oslo, Nayarit et Vienne, et qui a donné naissance à de nouvelles façons de penser, un nouveau leadership, de nouvelles doctrines, démarches politiques, stratégies et à la force croissante d'un processus à participation multiple. Ce fut un résultat positif pour la conférence et un bon aboutissement pour le processus d'assistance humanitaire.

Un aspect essentiel dont a tenu compte le Comité Nobel dans son attribution du prix Nobel de la paix 2017 a été l'extraordinaire dynamisme dont ont fait preuve les citoyens du monde au cours du processus de négociations, comme l'ont démontré de nombreuses organisations de la société civile. Cela a permis un échange vraiment interactif et une coopération entre la société civile et les délégations officielles. C'est dans cet esprit que la présidence a organisé des échanges informels dans le cadre de débats interactifs entre délégations et experts, universitaires et scientifiques accrédités par la société civile.

Cette innovation a été un succès. Elle a permis d'élever le niveau des débats, les délégations ont bénéficié de contributions de haut niveau sur les plans technique, universitaire et scientifique et la société civile s'est sentie particulièrement motivée, passant d'un rôle traditionnel à un rôle de collaboration, en apportant son expérience technique et en étant une source d'inspiration. Cette expérience fructueuse et inédite va transformer la manière de travailler des instances internationales, en particulier en ce qui concerne le dispositif du désarmement, raviver l'optimisme, le

sentiment de l'objectif commun, la transparence et l'appropriation du processus. En tant que Présidente de la conférence, je me réjouis d'avoir facilité la création d'une nouvelle méthode de travail qui pourra être considérée comme un moyen efficace de permettre la participation de tant de parties prenantes. J'aimerais également souligner le rôle joué par l'université au sein de la conférence et par des organisations telles que le Comité international de la Croix-Rouge, qui ont appuyé le travail de la présidence.

Le succès avec lequel la conférence a su négocier et adopter dans l'urgence le texte d'un traité est non seulement conforme au mandat établi par la résolution 71/258, mais il permet aussi de concrétiser les objectifs et les obligations inscrits dans la résolution 1 (I), adoptée par l'Assemblée générale en 1946, et figurant à l'Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il comble aussi un vide juridique identifié dans l'avis consultatif rendu en 1996 par la Cour internationale de Justice(A/51/218, annexe).

Rappelons-nous que les normes d'interdiction qui ont été adoptées pour résoudre les problèmes de la communauté internationale ont prouvé leur efficacité pour traiter de questions telles l'apartheid, la discrimination raciale, les armes chimiques et biologiques, les mines antipersonnel et les armes à sous-munitions, pour n'en citer que quelques-unes. L'expérience internationale nous montre que l'élaboration de normes juridiques est nécessaire pour régir le comportement des États et qu'il revient à la communauté internationale de créer de telles normes afin d'apporter les changements sociaux auxquels nous aspirons.

J'aimerais appeler l'attention de la Commission sur plusieurs aspects fondamentaux du Traité. La conférence s'est acquittée du mandat que lui a confié l'Assemblée générale en inscrivant dans le Traité une interdiction sans équivoque, forte, claire et complète englobant toute une série d'activités liées aux armes nucléaires. Les États se sont engagés à ne jamais, en aucune circonstance, mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. En outre, les États parties ne transféreront jamais de telles armes ou de tels dispositifs, ne les emploieront ni ne menaceront de les employer ou n'autoriseront leur implantation, installation ou déploiement sur leur territoire.

Cette norme d'interdiction constitue un jalon qui engendre de manière définitive une innovation qualitative profonde dans la manière dont nous abordons, examinons, débattons et adoptons des mesures relatives au désarmement nucléaire. Ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général lors de l'ouverture à la signature du Traité, le 20 septembre, le Traité est un pas important vers l'objectif universel d'un monde exempt d'armes nucléaires et va permettre de revitaliser les efforts mondiaux pour parvenir au désarmement nucléaire.

Conformément au mandat confié à la conférence, le Traité doit contenir davantage qu'une interdiction, il doit prévoir également des normes en vue de l'élimination future de stocks nucléaires; c'est pourquoi il a fallu élaborer des normes ayant des caractéristiques particulières, à savoir une interdiction menant à un désarmement échelonné. C'est la raison pour laquelle figurent dans les articles 2 à 4 les obligations principales en vertu desquelles tous les États, en particulier les États dotés d'armes nucléaires, peuvent adhérer au Traité et entreprendre leurs processus de désarmement conformément aux obligations juridiques établies, en procédant notamment au démantèlement immédiat des armes nucléaires, en les retirant de l'État concerné et en les détruisant dans les meilleurs délais, mais au plus tard à la date fixée à la première réunion des États Parties, conformément à un plan juridiquement contraignant et assorti d'échéances précises en vue de l'abandon vérifié et irréversible par les États parties de leurs programmes d'armement nucléaire. Cela comprend l'abandon ou la reconversion irréversible de toutes les installations liées aux armes nucléaires et la coopération avec une instance internationale compétente pendant le processus de vérification.

La mise en œuvre du mandat a constitué un élément particulièrement important du processus de négociations, l'idée étant de faire en sorte que les règles juridiques complètent et renforcent le dispositif actuel de non-prolifération et de désarmement. C'est pourquoi les délégations ont veillé tout particulièrement à ce que les dispositions complètent le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

De même, l'article 3 du Traité souligne le lien entre le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui assure, au minimum, le respect par les États dans l'avenir des obligations de garanties actuellement imposées par l'AIEA. Il prévoit également expressément la possibilité de

renforcer davantage ces obligations dans l'avenir par le biais d'instruments pertinents supplémentaires. Par conséquent, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires renforce le système de garanties de l'AIEA et complète le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Enfin, j'aimerais souligner que le cadre institutionnel du Traité comprend un large éventail de fonctions qui doivent encore être mises au point. La réunion des États Parties offrira la possibilité d'élaborer des instruments ou des protocoles sur des mesures visant à vérifier dans des délais précis l'abandon irréversible des programmes d'armement nucléaire, y compris les protocoles additionnels au présent Traité.

Le Traité prévoit également la possibilité de prendre des décisions sur les aspects du régime qui devront être développés dans l'avenir, tels que la création d'un secrétariat ou d'instances pour favoriser la mise en place d'une autorité internationale compétente. Nous sommes également conscients de l'innovation apportée par les dispositions relatives à l'assistance aux victimes, qui sont compatibles avec le droit international, le droit relatif aux droits de l'homme et les dispositions relatives à la coopération internationale qui reconnaissent la responsabilité de venir en aide aux États parties touchés et d'appliquer des mesures de remise en état de l'environnement ainsi que de coopération et d'assistance internationales.

Le risque d'une explosion nucléaire, qu'il résulte d'un accident ou d'un acte intentionnel, et les conséquences catastrophiques qui en découleraient sur le plan humanitaire nous poussent à progresser de manière urgente et résolue sur la voie du désarmement nucléaire. J'appelle donc à la mise en œuvre rapide du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Pour cela, j'exhorte en premier lieu les nations qui ont déjà signé le Traité à hâter leur procédure de ratification. J'invite les pays qui ont négocié et permis l'adoption du Traité, mais qui ne l'ont pas encore signé, à intensifier leurs discussions internes, afin que nous puissions disposer de 100 signatures dans les meilleurs délais. J'exhorte les 53 pays qui ont différé la signature du Traité à accorder leur discours et leurs actes politiques avec les engagements, concepts et normes qui font déjà partie du Traité.

Une attention particulière doit être accordée aux engagements figurant à l'article 12 du Traité de déployer des efforts afin d'encourager les États non signataires du Traité à y adhérer et de promouvoir les règles figurant dans ses dispositions. Aller de l'avant et renforcer le dialogue entre les gouvernements, la société civile et les organisations internationales sont essentiels pour progresser. Bien évidemment, notre objectif est l'entrée en vigueur rapide du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, afin que la réunion des États parties puisse débuter son travail, qui consiste à la fois à se doter d'un régime interne et à garantir que le Traité complète d'autres dispositifs de désarmement et de non-prolifération. Je salue les paroles de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^me^ Izumi Nakamitsu, qui a appelé à renoncer à une démarche binaire entre le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'une des tâches principales qui s'imposent à nous consiste à parvenir à une démarche fondée sur des principes à l'égard de l'ensemble des éléments du dispositif actuel. Nous ne pouvons pas continuer à travailler de façon compartimentée. Au contraire, le dispositif du désarmement et de la non-prolifération doit être renforcé par différents éléments normatifs, enceintes, processus et négociations. La valeur ajoutée de chacun d'entre eux doit être reconnue de manière respective et avec une finalité claire, en vue d'une démarche globale. J'appelle le milieu universitaire, la communauté scientifique et les experts indépendants à contribuer à ces processus en apportant des idées, des analyses et des propositions précises pour construire une démarche fondée sur des principes à l'égard du dispositif de désarmement et de non-prolifération et sa revitalisation.

De même, d'ici à l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, j'invite la communauté universitaire et scientifique à apporter une contribution importante au travers de ses propositions, de façon à enrichir la base de notre discussion conceptuelle, sur laquelle la conférence des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires pourra s'appuyer, dans le respect des règles internes et des questions qui devront être résolues afin que le Traité soit cohérent avec le reste du dispositif.

Pour terminer, je tiens à remercier toutes les délégations, les représentants de la société civile et le milieu universitaire pour les immenses efforts qu'ils ont déployés. Je remercie également les Vice-Présidents et les facilitateurs de la conférence pour leur appui constant au travail de la présidence, ainsi que le personnel du Secrétariat et le Secrétaire général.

Je ne saurais achever mon propos sans me féliciter de l'attribution du prix Nobel de la paix à la société civile pour sa contribution à ce processus et au désarmement nucléaire en général. Nous espérons que ce prix et sa reconnaissance permettront également de donner un nouvel élan à la discussion aux niveaux national et mondial, ce qui donnera lieu à de nouvelles signatures et ratifications du Traité, avec l'espoir que, dans quelques années, tous les pays se feront l'écho du Traité – celui de l'humanité –, dont l'objectif est de survivre en tant qu'espèce et de vivre dans un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Présidente de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète.

Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour que les délégations puissent avoir un échange interactif sous forme de questions-réponses, dans un cadre informel, au sujet de la présentation que nous venons d'entendre.

La séance, suspendue à 15 h 30, est reprise à 15 h 35.

M. Sandoval Mendiolea (Mexique) (*parle en espagnol*) : C'est avec beaucoup d'émotion que le Mexique prend part à ce débat thématique après l'heureuse décision de décerner le prix Nobel de la paix à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Le Mexique exprime sa reconnaissance à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, ainsi qu'à ses militants reconnus pour leur travail inestimable en faveur du désarmement nucléaire, avec lesquels nous avons eu l'honneur d'œuvrer ces dernières années en faveur de cet objectif de longue date.

Le prix décerné à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires témoigne du rôle fondamental de la société civile, conjointement avec les États, dans la promotion efficace d'initiatives et de questions multilatérales liées aux causes les plus nobles de l'humanité. Ce prix est une reconnaissance de la prise de conscience des conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire de l'existence des armes nucléaires? Il nous donne aussi l'occasion d'exprimer notre reconnaissance aux partenaires et amis de l'Autriche, de l'Irlande, du Brésil, du Nigéria et de l'Afrique du Sud, pour tous les efforts qu'ils ont déployés ces dernières années en faveur de cet objectif commun.

J'aimerais remercier tout particulièrement les Hibakusha, qui, par leur témoignage, ont été une force vive et une motivation profonde pour les conférences d'Oslo, de Nayarit et de Vienne.

Mission accomplie : la Première Commission a contribué à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, conformément à l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous devons en être fiers. Nous avons réussi à démontrer qu'avec la volonté politique, il est possible de trouver une alternative à la paralysie dans laquelle se trouve encore la Conférence du désarmement. Nous avons retrouvé le chemin du développement progressif du droit international et de la codification et renforcé le cadre juridique de la non-prolifération et du désarmement. Nous nous félicitons du nombre élevé de pays qui ont signé ce nouvel instrument à ce jour. Le Mexique entreprend déjà des procédures internes pour ratifier cet instrument dans les meilleurs délais.

La situation mondiale en matière de sécurité ne peut justifier l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire. Au contraire, le contexte actuel souligne la nécessité d'une action urgente pour garantir l'élimination de ce type d'armement. Dans ce contexte, la Première Commission est appelée à jouer un rôle tout à fait essentiel. Certains évoquent avec légèreté l'utilisation des armes nucléaires et justifient leur possession et leur utilisation ultérieure. Il ne faut pas s'y tromper. Les armes nucléaires reviennent à un assassinat collectif et aveugle de nos peuples. Elles causent des souffrances indicibles et des dommages irréversibles. Les armes nucléaires, comme l'Assemblée générale l'a déjà souligné, sont, par essence, immorales en raison de leur nature indiscriminée et de leur potentiel d'anéantissement de l'humanité.

C'est la raison pour laquelle le Mexique rejette les armes nucléaires et agit avec une constance et un engagement reconnus en faveur de l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins exclusivement pacifiques et d'un désarmement nucléaire total, transparent et irréversible. Le renforcement et la consolidation du régime mondial de désarmement nucléaire figurent clairement parmi les priorités de l'ordre du jour international alors même que nous célébrons le cinquantième anniversaire du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique du Sud et dans les Caraïbes.

Aujourd'hui, il est évident que ce point de vue est partagé par la majorité des membres de la communauté internationale. Nos intérêts communs en matière de sécurité internationale exigent que nous agissions avec détermination pour parvenir à l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Comme chaque année, le Mexique, avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, continuera de promouvoir l'entrée en vigueur du Traité par le biais de la résolution 2310 (2016) du Conseil de sécurité. Le Mexique appelle à nouveau les États dont la signature et la ratification sont nécessaires à l'entrée en vigueur du Traité à adhérer à cet instrument sans plus tarder.

Le Mexique déplore et condamne avec la plus grande fermeté les essais nucléaires de la République populaire démocratique de Corée et ses tirs de missiles. Ces actes imprudents, en plus d'être une provocation, représentent une grave menace pour la paix et la sécurité internationales.

Près de cinquante ans après son entrée en vigueur, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste le seul traité qui traite de la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Il constitue la pierre angulaire du régime de non-prolifération et de désarmement qu'il nous incombe de préserver. Le nouveau cycle d'examen doit mettre l'accent sur le respect et l'exécution de tous les engagements et obligations découlant du TNP. Le Mexique appelle tous les États à procéder à une évaluation approfondie des éléments qui ont conduit à l'échec de la Conférence d'examen de 2015. Œuvrons au succès de la Conférence d'examen de 2020.

Le Mexique continuera de promouvoir la non-prolifération et le désarmement au sein de l'Organisation et d'autres instances internationales en tant que mesure propice à la stabilité et la sécurité internationales. Comme nous en sommes déjà convenus, tous les États responsables ont l'obligation solennelle de prendre des décisions qui protégeront nos peuples et nous protégeront des ravages résultant de l'explosion d'armes nucléaires. Le Mexique demeurera un allié engagé de tous ceux qui partagent cette noble ambition qu'exalte l'ONU.

M^me^ Quinn (Irlande) (*parle en anglais*) : Je souhaite m'associer à la déclaration prononcée par le représentant du Mexique au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/72/PV.10).

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération sont existentiels, menaçant l'existence même de l'humanité et la réalisation de nos objectifs mondiaux les plus précieux. Le Comité Nobel, dans sa déclaration de remise du prix de la paix à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, a reconnu que

> « [nous] vivons dans un monde où le risque d'utilisation des armes nucléaires est plus élevé qu'il ne l'a été depuis longtemps. Certains États modernisent leurs arsenaux nucléaires, et il existe un réel danger que davantage de pays cherchent à se procurer des armes nucléaires, à l'exemple de la Corée du Nord ».

Le ministre irlandais des affaires étrangères a condamné sans réserve les essais illégaux de missiles nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée et appelé à la reprise du dialogue diplomatique, afin de parvenir à une solution pacifique en vue de la dénucléarisation de la péninsule coréenne. L'Irlande note également avec préoccupation que la norme contre les menaces d'utilisation de ces armes effroyables s'est érodée régulièrement ces dernières années, non seulement en ce qui concerne l'évolution de la situation dans la péninsule coréenne mais aussi dans d'autres contextes.

L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est plus urgente que jamais. Nous appelons tous les États visés à l'annexe 2 à signer et ratifier le Traité afin que la norme internationale interdisant les essais nucléaires puisse devenir juridiquement contraignante.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, auquel nous sommes profondément attachés, a permis de réaliser des progrès substantiels en limitant la prolifération de ces armes et en réglementant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Malheureusement, nous n'avons pas connu le même succès dans la mise en œuvre du pilier du désarmement du TNP. L'Irlande appuie pleinement les éléments individuels dans le cadre d'une approche progressive à l'égard des engagements figurant dans le TNP. Conformément au projet de résolution présenté par la Coalition pour un nouvel ordre du jour, nous appelons à des progrès en matière de réduction des risques s'agissant de la sécurité de ces armes. Nous nous félicitons également des initiatives en matière de transparence et de développement des mécanismes de vérification du désarmement nucléaire. Nous sommes également favorables à l'établissement de critères pour

l'évaluation de la mise en œuvre des engagements figurant dans le TNP.

L'Irlande considère le TNP d'un point de vue mondial et a présenté une série de documents montrant les liens entre la poursuite du désarmement nucléaire et d'autres objectifs de haut niveau, notamment les objectifs de développement durable, l'égalité des sexes, les changements climatiques et le patrimoine culturel. Les conclusions de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant l'égalité des sexes, le développement et les armes nucléaires ne surprendront personne dans cette salle aujourd'hui. Il est clair que les femmes sont largement sous-représentées dans les instances traitant du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons du résumé factuel du Président du TNP, qui invite les États parties au Traité à s'employer activement à améliorer cette situation.

Les conséquences sexospécifiques des rayonnements ionisants sont une autre question importante. Les conclusions scientifiques sur l'impact extrêmement disproportionné des rayonnements ionisants sur les femmes et les hommes sont à la disposition des États depuis un certain temps, renforçant ainsi la cause de l'abolition des armes nucléaires.

L'Irlande souhaite vivement que les travaux portant sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive retrouvent leur élan, avec la participation de toutes les parties prenantes de la région. Nous sommes impatients de poursuivre nos travaux sur cette question, qui est vitale pour l'issue positive du cycle d'examen du TNP en 2020. Nous souhaiterions connaître les plans des coordonnateurs sur cet aspect essentiel du TNP.

L'Irlande est fière d'avoir joué un rôle de premier plan dans l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. La reconnaissance des conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire de toute explosion d'armes nucléaires a été le moteur de cet élan international. L'Irlande a été guidée tout au long de ce processus par la nécessité impérieuse de mettre en œuvre l'article VI du TNP. Le nouveau Traité ne sape en rien le TNP mais le complète. En effet, l'article VI prévoit expressément un traité distinct sur le désarmement nucléaire général et complet. Le nouveau Traité comble cette lacune juridique. Nous exhortons tous les États à le signer et à le ratifier et à appuyer le projet de résolution A/C.1/72/L.6, intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire », présenté par nos collègues de l'Autriche et du Mexique.

L'Irlande continue d'être profondément attachée à la non-prolifération, reconnaissant le rôle fondamental des régimes de contrôle des exportations pour contribuer à un monde plus sûr. L'Irlande, avec l'Islande, assumera la présidence du Régime de contrôle de la technologie des missiles (RCTM) la semaine prochaine. En tant que coprésidente du RCTM, l'Irlande s'est activement engagée dans des activités de sensibilisation afin d'élargir et d'approfondir l'influence de cet important régime de contrôle des exportations.

Pour l'Irlande, l'accord sur le nucléaire conclu avec l'Iran représente un progrès remarquable en matière de non-prolifération et fournit un exemple de ce qui peut être accompli grâce à une diplomatie et des négociations prudentes. Nous avons été heureux d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action global commun et nous saluons les conclusions de l'Agence internationale de l'énergie atomique concernant la mise en œuvre en cours. Nous appelons l'Iran à appliquer strictement toutes les dispositions de la résolution 2231(2015) du Conseil de sécurité et à s'abstenir de toute activité liée aux missiles balistiques conçus pour pouvoir transporter des armes nucléaires.

Comme notre Président l'a déclaré, le Traité d'interdiction des armes nucléaires marque à la fois un moment important de l'histoire et un point culminant de la coopération internationale. Les progrès réalisés cette année en matière de désarmement nucléaire représentent un nouvel espoir à une époque où tant de personnes perdent la vie ou leurs moyens de subsistance du fait de la violence et des conflits et à une période où des menaces débridées peuvent trop facilement se propager. Ces progrès devraient permettre de renforcer notre détermination à progresser dans tous les domaines du programme de désarmement et de non-prolifération nucléaires, où il peut parfois sembler que peu de progrès ont été accomplis. Ma délégation est fermement convaincue que les États pourront travailler ensemble durant les travaux de la Première Commission et se concentrer sur les nombreuses aspirations et objectifs communs, à savoir parvenir à un monde plus sûr et plus pacifique, pour le bien de tous.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis restent attachés à l'objectif du désarmement nucléaire et s'emploient à créer les conditions nécessaires à cette fin. L'Histoire montre clairement que d'importants progrès peuvent être

réalisés lorsque les conditions de sécurité le permettent. L'apaisement des rivalités de la guerre froide a permis aux États-Unis et à la Russie de faire des pas importants vers le rêve commun d'un désarmement nucléaire après des décennies au cours desquelles une telle avancée était impossible. Pour ce qui est de l'avenir, tous les États doivent travailler ensemble de manière sereine et déterminée afin de réunir les conditions qui rendront possibles de nouveaux progrès dans la recherche de mesures efficaces en matière de désarmement nucléaire, comme le prévoit l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Si les progrès, par la force des choses, ne sont pas toujours rapides, ils ne sont toutefois pas atones. Le succès du désarmement repose sur la patience, le souci du détail, une vérification efficace et une attention patiente aux défis liés à la nécessité de réaliser des changements dans l'environnement de sécurité afin de progresser. Ce dernier élément est essentiel, étant donné le rôle vital que joue la dissuasion nucléaire dans la préservation et la protection de la paix et la sécurité internationales, et si l'effet restrictif de la dissuasion était supprimé, cela aurait des conséquences potentiellement catastrophiques.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires viole tous ces principes. Ses obligations sont formulées de manière vague, imprécise et parfois contradictoire, la vérification n'étant plus qu'une coquille vide. Pire encore, il est fondamentalement en contradiction avec les défis actuels en matière de sécurité. Il ne s'agit pas simplement d'un instrument improductif, il est probable qu'il soit contre-productif, avec le risque de nuire durablement au régime de non-prolifération et à la cause du désarmement.

Le Traité repose sur le postulat selon lequel il n'est pas nécessaire de débattre des questions cruciales touchant la sécurité internationale pour parvenir au désarmement. Les partisans du Traité voudraient nous faire croire que l'on peut mettre fin à la dissuasion nucléaire malgré, pour ne citer qu'un exemple, le danger que représente la volonté incessante de la Corée du Nord de se doter d'armes nucléaires et des vecteurs qui leur sont associés, en violation flagrante du droit international.

De plus, le Traité ne contient pas de mécanisme de vérification fiable, faisant quasiment l'impasse sur cette question. Il va à l'encontre de décennies de progrès réalisés en matière de vérification de la non-prolifération en s'appuyant sur l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique en tant que norme pour la sauvegarde des matières nucléaires, mais sans exiger le Protocole additionnel essentiel. L'expérience a prouvé qu'à elles seules, les garanties généralisées ne suffisent pas à détecter un programme nucléaire secret. La décision des rédacteurs de rejeter le Protocole additionnel constitue une profonde erreur de jugement et risque de compromettre les efforts visant l'universalisation du Protocole additionnel.

Enfin, le Traité risque de causer d'autres dommages au TNP. Il exacerbe les tensions politiques sur le désarmement, créant entre les États une division par trop simpliste entre ceux qui sont partisans des armes nucléaires et ceux qui y sont opposés, au lieu de reconnaître que nous avons des intérêts communs, notamment en ce qui concerne les défis liés à la création de conditions permettant de progresser sur la voie du désarmement. Renforcer cette fausse dichotomie et aggraver la polarisation mondiale autour du désarmement rendront les progrès encore plus difficiles au sein des institutions qui ont été des vecteurs de succès, tels que le processus d'examen du TNP.

S'inspirant du préambule du TNP, où l'on reconnaît la nécessité d'atténuer les tensions internationales et de renforcer la confiance entre les États pour faciliter le désarmement, les États-Unis sont prêts à rechercher avec d'autres des mesures efficaces pour créer des conditions favorables au désarmement nucléaire. À titre d'exemple, nous continuons d'œuvrer dans le cadre du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire afin d'identifier et de résoudre les problèmes complexes liés à la vérification du désarmement nucléaire. Ce travail vise à surmonter les défis techniques afin de réaliser des progrès substantiels lorsque les conditions de sécurité s'améliorent. Nous poursuivons également un travail de longue haleine pour appuyer et renforcer le régime mondial de non-prolifération face aux nombreux défis auxquels il fait face aujourd'hui, car qui peut croire que les possesseurs actuels d'armes nucléaires renonceront un jour à ces outils sans obtenir de solides assurances que personne d'autre ne les utilisera?

Il n'existe pas de raccourci vers le désarmement nucléaire. Les tentatives irréalistes d'atteindre la ligne d'arrivée risquent de saper les institutions et les normes que nous avons eu tant de peine à élaborer. Notre expérience collective démontre que l'inclusivité et la recherche d'un consensus peuvent mener à des progrès, tandis que la polarisation est vouée à l'échec.

Nous exhortons tous les États à travailler avec nous pour rechercher des solutions communes aux problèmes collectifs, l'objectif étant de parvenir à un monde plus sûr.

M. Gallhofer (Autriche) (*parle en anglais*) : Je vais lire une version abrégée de la déclaration de l'Autriche. L'intégralité de mon intervention sera mise en ligne sur PaperSmart.

J'aimerais tout d'abord féliciter la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui s'est vue remettre le prix Nobel de la paix 2017. Nous nous réjouissons de cette décision. Elle est la reconnaissance du rôle déterminant joué par la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires dans la prise de conscience des conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire des armes nucléaires et l'élaboration du nouveau Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Alors que le danger découlant de l'utilisation d'armes nucléaires est malheureusement plus présent que jamais, il s'agit d'un signal important. L'Autriche continuera de travailler en étroite coopération avec la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires afin de faire progresser l'universalisation et l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires dans les meilleurs délais, afin de contribuer à notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires.

Le désarmement et la non-prolifération nucléaires constituent les principaux sujets de préoccupation de mon pays. La crise actuelle engendrée par le programme de missiles nucléaires et balistiques de la République populaire démocratique de Corée, à laquelle nous avons déjà fait référence au cours du débat général (voir A/C.1/72/PV.3), confère une place encore plus grande à ces questions dans notre liste des priorités. Cela fera bientôt 50 ans que la norme internationale fondamentale, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), est entrée en vigueur. Pour l'Autriche, le TNP représente une avancée extrêmement importante, sans laquelle la paix et la sécurité internationales seraient nettement plus précaires. Nous serions confrontés à encore plus d'armes nucléaires et encore plus d'acteurs en posséderaient.

Mais la situation aurait pu être bien meilleure : la prolifération aurait pu cesser il y a longtemps et les États dotés d'armes nucléaires auraient pu renoncer à leurs armes nucléaires ou, tout du moins, entamer un mouvement sérieux et résolu vers cet objectif. Au moment du grand anniversaire du TNP, le désarmement nucléaire aura-t-il suffisamment progressé pour qu'un monde exempt d'armes nucléaires – ce à quoi aspire le Traité – soit à notre portée? Malheureusement, il est difficile de le croire. Nous n'avons même pas atteint l'objectif le plus modeste : le maintien à cinq du nombre d'États dotés d'armes nucléaires.

En cette période de réalignement géopolitique, les États actuellement détenteurs d'armes nucléaires semblent être encore moins disposés à désarmer, avec un État plus prompt que jamais à acquérir ces armes. Face aux graves défis auxquels nous sommes confrontés, il est urgent que nous donnions un nouvel élan au TNP et revenions sur le chemin de la réalisation de ce double objectif. Pour cela, cependant, les États parties doivent être prêts à faire davantage que seulement défendre, par excès d'optimisme, le statu quo nucléaire.

Il convient de se féliciter que le vaste débat international de ces dernières années sur les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire des armes nucléaires ait permis une prise de conscience et une meilleure compréhension des risques et dangers liés à ces armes redoutables, au moment précisément où la menace concrète que représentent les programmes de missiles nucléaires et balistiques de la Corée du Nord fait encore la une des journaux. Tant qu'il y aura des armes nucléaires, leurs conséquences sur le plan humanitaire occuperont une place importante dans l'ordre du jour international. C'est la raison pour laquelle, avec un grand nombre de coauteurs, nous avons à nouveau décidé de présenter le projet de résolution, intitulé « Conséquences humanitaires des armes nucléaires » (A/C.1/72/L.5), qui reprend tous les éléments de la résolution 71/46 de l'année dernière, avec quelques mises à jour d'ordre technique.

Le débat sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires est devenu le catalyseur d'un processus politique et diplomatique dont le point culminant a été l'adoption du nouveau Traité sur l'interdiction des armes nucléaires par 122 États, le 7 juillet 2017. Le Traité comble une lacune en établissant une interdiction juridique pour la seule catégorie d'armes de destruction massive pas encore proscrite. Cette interdiction constitue une base nécessaire ainsi qu'une incitation à de nouvelles avancées vers l'élimination totale des armes nucléaires. Nous avons également présenté le projet de résolution A/C.1/72/L.6, intitulé « Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, avec de nombreux coauteurs. Ce projet comporte des changements afin de refléter les

événements importants qui se sont produits au cours de cette année.

L'Autriche et les coauteurs invitent tous les États à appuyer ces deux projets de résolution et à envisager de s'en porter coauteurs.

Alors que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires requiert un soutien international massif, certains États ont soulevé un certain nombre de questions et de préoccupations, pendant les débats au sein de la Première Commission et à l'extérieur de la Commission. J'aimerais répondre à deux préoccupations qui ont été le plus souvent exprimées.

En ce qui concerne l'impact du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et son lien avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ces deux instruments sont cohérents sur les plans juridique et politique. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires permet notamment aux États non dotés d'armes nucléaires de remplir leurs obligations de poursuivre le désarmement nucléaire au titre de l'article VI du TNP. Il prend également en compte le système de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique, exigeant pour la plupart des États des normes encore plus élevées que celles stipulées dans le TNP.

On entend dire que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires délégitimise la dissuasion nucléaire. Cela nous ramène en premier lieu à la question de savoir ce que signifie la dissuasion nucléaire pour la sécurité : rien de bon, de l'avis de l'Autriche et des partisans du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire des armes nucléaires impliquent que tout échec de la dissuasion nucléaire serait absolument dévastateur.

Malheureusement, le risque qu'une guerre nucléaire ait réellement lieu s'est il y a peu fortement accru. La crise engendrée par le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée en est la parfaite illustration. Parmi d'autres risques sérieux figurent l'utilisation accidentelle, les cyberattaques ou le terrorisme lié aux armes nucléaires. L'horloge de l'apocalypse du bulletin des scientifiques de l'atome a été avancée de 30 secondes à 2 minutes avant minuit. Nous sommes au bord de l'abîme. Il est donc urgent que nous dépassions enfin la notion héritée de la guerre froide d'une destruction mutuellement assurée, justifiant de façon illusoire notre sécurité, celle de nos enfants et petits-enfants. Répondant à cette nécessaire tradition, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires renforce la sécurité davantage qu'il ne la sape.

Dans les mois à venir, l'Autriche continuera d'encourager les États à signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires de façon que cet instrument puisse entrer en vigueur dans les meilleurs délais. Nous souhaitons également poursuivre et renforcer le dialogue avec ceux qui ne sont pas favorables au nouveau Traité. Il existe encore un manque de connaissance et certaines idées fausses, qui peuvent et doivent être corrigés. Même ceux qui ne sont pas disposés à rejoindre le Traité doivent pouvoir reconnaître que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires contribue à faire de ce monde un lieu plus sûr pour chacun, sans exception.

Pour terminer, nous avons toujours affirmé que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires représente un pas important vers le désarmement nucléaire mais que, afin de parvenir à un monde sans armes nucléaires et de le maintenir, bien d'autres mesures devront encore être prises. L'Autriche continuera donc d'accorder l'attention voulue à ces autres mesures, telles que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'ouverture de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, un nouvel examen de la vérification du désarmement nucléaire et d'autres questions figurant dans le Plan d'action de 2010 du TNP, ainsi que d'éventuelles initiatives supplémentaires. Il y a tout lieu d'espérer que l'élan positif créé par le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires entraînera des progrès sur d'autres fronts, de façon que d'ici à 2020, nous puissions évaluer les effets du TNP d'une façon plus positive que cela n'est possible aujourd'hui.

M^me^ Granda Averhoff (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous appuyons pleinement la déclaration prononcée par l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2)

Cuba exprime sa profonde préoccupation face à l'existence des armes nucléaires. L'explosion, intentionnelle ou non, d'une infime partie des quelque 15 000 armes nucléaires existantes aurait des conséquences désastreuses pour notre planète et l'avenir de l'humanité. La communauté internationale ne peut rester passive ou silencieuse face au grave danger que représentent les armes nucléaires, la menace de guerre nucléaire et l'augmentation des dépenses militaires pour la mise au point, la modernisation et la fabrication de nouvelles armes.

Dans ce contexte, Cuba se félicite de l'adoption et de l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue un événement historique et une étape fondamentale sur la voie urgente du désarmement nucléaire. Le Traité établit une interdiction catégorique et complète des armes nucléaires, un cadre pour leur destruction et leur élimination totale et des moyens pour les États dotés d'armes nucléaires qui le souhaitent de devenir parties au Traité.

En vertu de cet instrument, l'utilisation, la menace de l'utilisation d'armes nucléaires et tous types d'essais nucléaires sont proscrits en toute circonstance. Conformément à sa position de principe sur le désarmement nucléaire, Cuba a signé cet instrument international, le 20 septembre, et appuie son entrée en vigueur rapide. Nous appelons l'Assemblée générale à approuver le Traité et le rapport de la conférence des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète, au cours de laquelle il a été négocié et approuvé. Toutes les tentatives et approches visant à préserver le statu quo, à justifier l'existence d'armes nucléaires et à reporter leur interdiction et leur élimination sont inacceptables.

Nous demandons instamment aux États dotés d'armes nucléaires de faire preuve de volonté politique et d'une réelle volonté d'atteindre l'objectif du désarmement nucléaire en signant le Traité, en s'acquittant de leurs obligations en vertu de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en éliminant le rôle des armes de leurs doctrines et de leurs politiques de sécurité et de défense et en cessant l'amélioration qualitative des armes nucléaires et la mise au point de nouveaux types de telles armes.

Cuba réaffirme son attachement au désarmement nucléaire, qui constitue sa plus haute priorité dans le domaine du désarmement. Des efforts nouveaux et considérables doivent être déployés pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous prions instamment l'Assemblée générale d'approuver, comme elle l'a fait lors de la récente réunion de haut niveau pour la commémoration, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, la tenue en 2018 d'une conférence internationale de haut niveau chargée d'examiner les progrès accomplis en matière de désarmement nucléaire et de prendre de nouvelles mesures à cet égard.

M^me^ Walder (Suède) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui vient cette année de se voir attribuer le prix Nobel de la paix. En plus de reconnaître le rôle crucial de la société civile, ce prix envoie un message opportun et puissant concernant la nécessité de progresser sur le désarmement nucléaire.

Ma délégation a exposé son point de vue sur le désarmement nucléaire lors du débat général (voir A/72/PV.16). L'absence de dialogue sur le désarmement nucléaire entre les puissances nucléaires, l'enlisement des négociations sur le désarmement nucléaire, la modernisation en cours des armes nucléaires, l'accumulation d'armes nucléaires en Asie du Sud et les programmes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique de Corée sont autant de sujets de vive préoccupation, de même que le manque de progrès s'agissant de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

L'une des phrases les plus souvent entendues dans cette salle est que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Ceci est plus vrai que jamais. C'est principalement dans le cadre du processus du TNP qu'un désarmement multilatéral et une non-prolifération véritables et efficaces peuvent être réalisés. Mais pour progresser, il faut une volonté politique. Les États dotés d'armes nucléaires doivent s'acquitter de leurs obligations au titre de l'article VI. Ils doivent également reconnaître que le TNP ne leur donne pas le droit de posséder des armes nucléaires pour toujours. Tous les États parties doivent respecter et mettre en œuvre de manière urgente les engagements pris lors des précédentes conférences d'examen, en particulier celles de 2000 et de 2010. Notre objectif doit maintenant être d'obtenir un résultat positif de la conférence d'examen 2020. Pour cela, nous devons faire preuve d'ambition et de réalisme.

Il serait naïf de croire que tous les désaccords disparaîtront. Cela ne doit pas nous empêcher d'essayer de trouver un terrain d'entente sur les nombreuses questions pour lesquelles des progrès de fond pourraient être réalisés. La réduction des risques, l'instauration de la confiance, les armes nucléaires tactiques, la transparence, la vérification et l'établissement de rapports sont des domaines dans lesquels des progrès sont possibles.

Au sein de la Conférence du désarmement, les vieilles incantations se répètent. Les délégations se déclarent disposées à entamer des négociations uniquement sur les questions qu'elles ont sélectionnées et à leurs propres conditions. Nous devons rétablir le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'organe de négociation pour le désarmement multilatéral. La Suède, qui assumera l'une des six présidences tournantes de la session de l'année prochaine, est prête à jouer son rôle pour faciliter un accord sur un programme de travail de fond. Nous pouvons nous appuyer sur les discussions constructives du groupe de travail informel de cette année sur la voie à suivre. Cela exige toutefois des efforts collectifs et un véritable esprit de compromis, ainsi qu'une certaine souplesse.

Les conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire de toute utilisation d'armes nucléaires sont irréfutables. L'approche fondamentale de la Suède à l'égard du désarmement nucléaire est humanitaire. Tel a été notre postulat de départ lorsque nous avons décidé de participer aux négociations sur le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Le Traité fait l'objet d'un débat houleux. L'absence de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire suscite un sentiment généralisé et bien compréhensible de frustration, et le processus du Traité est un reflet de cette frustration. Mais nous ne devons pas laisser les désaccords sur une interdiction empoisonner les discussions sur l'ensemble du programme de désarmement. Acceptons nos désaccords et allons de l'avant.

En ce qui concerne la Suède, nous venons d'entreprendre une analyse approfondie des dispositions du Traité et de leur incidence au niveau national sur un large éventail de questions. Parmi ces questions figurent le désarmement et d'autres questions touchant la politique de sécurité et de défense, la législation nationale, le commerce et la recherche. Une décision sur une éventuelle signature du Traité ne sera prise qu'après la conclusion de cette analyse. Toute décision d'adhérer au Traité devra ensuite recevoir l'aval du Parlement suédois.

La participation et le rôle actifs et sur un pied d'égalité des femmes dans la prise de décision et l'action sont essentiels pour parvenir à la paix et à la sécurité. C'est notamment le cas dans le domaine nucléaire, car les armes nucléaires ont un effet disproportionné sur les femmes et les filles, notamment en raison des rayonnements ionisants.

Il est tout à fait naturel de se montrer pessimiste au sujet du désarmement nucléaire étant donné le contexte actuel difficile. Ne laissons pas cette situation désespérée masquer notre objectif commun d'un monde sans armes nucléaires. Laissons derrière nous les impasses sur beaucoup trop de questions et concentrons-nous sur ce qui nous unit, au sein de la Commission et au-delà.

Une version intégrale de cette déclaration sera disponible sur PaperSmart.

M^me^ Dallafior (Suisse) : La Suisse condamne fermement les actions de la République populaire démocratique de Corée. Son programme nucléaire souligne l'importance de poursuivre les efforts en matière de non-prolifération et de faire en sorte que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur rapidement. Dans l'entretemps, nous appuyons tous les efforts diplomatiques déployés en faveur de la paix et de la stabilité dans la péninsule coréenne.

Tout en relevant avec satisfaction la mise en œuvre du Plan d'action global commun, nous tenons à souligner à quel point le respect plein et fidèle par toutes les parties est essentiel, tant pour la stabilité de la région que pour la crédibilité du régime international de non-prolifération. Nous appelons toutes les parties à respecter cet accord et à pondérer leurs actions avec soin afin de préserver cet acquis historique.

Nous avons noté ces derniers mois une multiplication des déclarations allant à l'encontre de principes fondamentaux de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Nous sommes particulièrement préoccupés par ce développement et par des menaces nucléaires explicites et sans précédent. L'emploi de l'arme nucléaire, qu'il soit délibéré ou non, aurait des conséquences humanitaires totalement inacceptables dans quasiment toutes les circonstances envisageables. Il est par conséquent difficile d'imaginer comment le recours à cette arme pourrait être compatible avec les exigences du droit international, et en particulier du droit international humanitaire. Dans ces circonstances, les attentes de progrès en matière de désarmement nucléaire restent élevées. Or, nous relevons des tendances inquiétantes : les réductions d'armes nucléaires, considérables par le passé, ont fortement ralenti, les arsenaux nucléaires font l'objet d'une modernisation soutenue, un nombre d'engagements de longue date contractés au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ne sont pas mis en œuvre et, enfin, des États dotés d'armes nucléaires

hors TNP développent leurs arsenaux et y ajoutent de nouvelles capacités.

L'attribution du prix Nobel de la paix à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires souligne les attentes concernant des progrès en termes de désarmement nucléaire et les préoccupations humanitaires posées par ces armes. Nous tenons à féliciter la Campagne.

Il est significatif qu'une interdiction complète des armes nucléaires ait été négociée cette année. La Suisse a pris part à ces négociations, même si elle aurait souhaité une participation plus importante, en particulier de la part des États possédant l'arme nucléaire et de leurs alliés. L'un de nos objectifs clefs a été d'assurer la complémentarité du nouveau Traité avec les accords existants, en particulier le TNP, pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

Nous avons voté pour le Traité parce que le texte correspond à d'importants objectifs de la Suisse et à notre tradition humanitaire. Toutefois, un certain nombre de nos préoccupations n'a pas été pleinement pris en compte. Nous avons des interrogations concernant la vérifiabilité, les standards de vérification ainsi que le rapport du Traité avec des normes, des instruments et des enceintes existants. La Suisse a initié une procédure d'évaluation interministérielle afin de définir sa position, et nous suivrons de près la manière dont le Traité sera interprété et mis en œuvre.

Nous sommes persuadés qu'il est temps de mettre de côté la polarisation et d'établir une coexistence constructive entre les différentes approches. En termes de processus, la réunion de haut niveau prévue en 2018 devrait constituer un forum permettant de trouver un terrain d'entente. En termes de contenu, permettez-moi de mentionner les trois domaines suivants.

Premièrement, la réduction de la disponibilité opérationnelle représente une mesure de réduction des risques intérimaire importante et urgente dans la prévention d'un lancement involontaire ou accidentel. Cette mesure a reçu un soutien croissant et la Suisse s'associe pleinement à la déclaration faite par la Suède au nom du Groupe de la levée de l'état d'alerte (voir A/C.1/72/PV.11).

Deuxièmement, bien qu'un certain progrès ait pu être réalisé sur la question de la transparence dans le cadre du TNP, nous manquons toujours de références permettant d'évaluer les progrès en matière de désarmement. Il est important de se pencher maintenant sur les propositions qui ont été faites à ce propos.

Finalement, la vérifiabilité du désarmement nucléaire est un principe fondamental et nous saluons l'avancement des travaux visant au développement des capacités en la matière. Le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire représente une initiative importante dans ce domaine. Nous espérons que le Groupe d'experts gouvernementaux qui se réunira l'année prochaine sera en mesure de faire progresser la vérification du désarmement nucléaire.

M. Ovsyanko (Bélarus) (*parle en russe*) : Au cours de la session de cette année, la Première Commission procède à l'examen du cycle triennal sur les questions thématiques portant sur les nouveaux types d'armes de destruction massive et les nouveaux systèmes de ces armes dans le cadre de la Conférence du désarmement. Cette question figure au point 5 de l'ordre du jour de la Conférence intitulé « Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques », ces dernières étant, en règle générale, examinées en même temps que les points 6 et 7 intitulés « Programme global de désarmement et transparence dans le domaine des armements », ce qui montre combien la distinction est ténue entre ces questions.

La Conférence du désarmement débat régulièrement de la question des nouveaux types d'armes de destruction massive. Au cours de la session de cette année, des discussions approfondies sur le sujet ont eu lieu dans le cadre du Groupe de travail sur la voie à suivre, sous la coordination de la délégation du Bélarus. Elles ont montré que de nombreuses délégations souhaitaient examiner les questions relatives aux nouveaux défis et menaces, tels que les armes cybernétiques, les systèmes d'armes létales autonomes, la militarisation de l'intelligence artificielle et les mesures visant à empêcher que des armes de destruction massive ne tombent aux mains de groupes terroristes. L'évolution de la science et des techniques, les progrès en matière de robotique, l'émergence de vecteurs perfectionnés, la possibilité de causer des dommages comparables à ceux des armes de destruction massive et le rôle croissant des acteurs non-étatiques sont autant de facteurs qui soulignent l'importance des discussions de fond au sein de la Conférence du désarmement, qui visent à relever les éventuelles lacunes juridiques et à rechercher les moyens d'y remédier de façon préventive. La délégation du Bélarus cherche à appeler l'attention

de la communauté internationale sur cette question et à engager un débat à l'intérieur et à l'extérieur de la Conférence du désarmement, portant sur les menaces potentielles, les lacunes juridiques et les moyens de réagir.

Soucieux d'améliorer les procédures internationalement reconnues nous permettant de repérer la mise au point éventuelle de nouveaux types d'armes de destruction massive et de réunir les conditions pour l'élaboration de recommandations spécifiques sur les types d'armes de destruction massive pouvant être mis au point, nous déposons tous les trois ans un projet de résolution, intitulé « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement » (A/C.1/72/L.9). Ce projet de résolution vise à promouvoir l'idée de prévenir une course aux armements et de créer un mécanisme de désarmement pouvant, le cas échant, être mis en place. Le libellé du projet reflète l'engagement politique des États Membres d'affirmer leur détermination de prévenir l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive. Il prévoit l'adoption d'un mécanisme de préparation aux interventions, priant la Conférence du désarmement de maintenir la question à l'étude et de formuler des recommandations concernant les négociations spécifiques à entreprendre sur de nouveaux types d'armes de destruction massive. Le libellé du projet de résolution demeure dans la continuité et ne comporte que quelques mises à jour d'ordre technique. La version précédente, adoptée en tant que résolution 69/27 par l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session, a été parrainée par plus de 30 États et adoptée par les États Membres à une écrasante majorité.

Nous sommes convaincus que la situation internationale actuelle, le nombre croissant de menaces et la nécessité d'y répondre, ainsi que le caractère de compromis du projet de résolution, rendront possible son adoption par consensus au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale. Nous réaffirmons notre volonté de travailler sur ce sujet avec les États intéressés et nous engageons les délégations à se porter coauteurs de ce projet de résolution, qui a déjà été mis en ligne sur le site Web de la Première Commission.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Face à la menace la plus urgente et la plus grave que représentent aujourd'hui les armes nucléaires, la République de Corée reste fermement attachée à notre objectif commun d'un monde exempt de telles armes.

Il y a un demi-siècle, la création du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a été le fruit d'efforts collectifs de la part de la communauté internationale, qui a agi avec un sens aigu de l'urgence pour éviter les ravages engendrés par la guerre nucléaire. Cinq décennies plus tard, le TNP reste l'outil le plus réaliste, le plus efficace et le plus inclusif pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Mais malgré les progrès accomplis, nous sommes toujours confrontés à une menace toujours croissante qui sape le régime mondial de non-prolifération que nous avons mis tant d'années à élaborer.

Lorsque la Corée du Nord a procédé à son sixième essai nucléaire au mépris des avertissements répétés de la communauté internationale, puis à un nouveau tir de missile balistique, la communauté internationale a fermement condamné ses agissements et lui a imposé les sanctions les plus sévères. Dans les jours qui ont suivi le sixième essai nucléaire, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2375 (2017), lui imposant des sanctions avec une rapidité et une sévérité sans précédent. De nombreux pays ont fermement condamné la Corée du Nord. Le message adressé par la communauté internationale a été cohérent et clair : elle ne saurait tolérer les ambitions nucléaires et balistiques de la Corée du Nord. Mon Gouvernement salue et appuie ces décisions très fermes.

Ce dont nous avons le plus besoin à ce stade, c'est d'un engagement ferme et uni en faveur de l'application intégrale des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité afin que la Corée du Nord subisse les effets véritables des sanctions et soit contrainte de mettre fin à ses actes de provocation et opte enfin pour la voie du dialogue. Tous les pays épris de paix sont pleinement attachés à nos efforts collectifs en vue du démantèlement complet, vérifiable et irréversible du programme nucléaire nord-coréen de manière pacifique.

Une fois de plus, dans cette instance, nous demandons instamment à la Corée du Nord de cesser de prétendre que les armes nucléaires garantiront sa sécurité et sa croissance économique. Elle doit admettre que la dénucléarisation est la seule voie vers un avenir sûr et prospère. Il ne peut y avoir de deux poids, deux mesures ni de déformation arbitraire des faits et du droit, comme la Corée tente de le faire depuis des années. Le résultat est clair. La communauté internationale n'accorde aucun crédit à la Corée du Nord, et le régime est plus isolé qu'il ne l'a jamais été. Nous appelons la Corée du Nord à cesser de suivre la voie de l'autodestruction et à faire, une fois pour toute, le bon choix.

Ce problème crucial nous préoccupe beaucoup, mais nous devons continuer de nous efforcer de progresser davantage dans le domaine du désarmement nucléaire multilatéral. Le moment est venu de nous concentrer sur ce qui nous unit et non sur ce qui nous divise, compte tenu, notamment, de la complexité de la situation en matière de sécurité. Nous devons, avant tout, être unis pour réaffirmer notre ferme attachement au renforcement du régime du TNP en tant que pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, ainsi qu'à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, notamment par la mise en œuvre des 13 mesures concrètes énoncées à la Conférence d'examen de 2000 et dans le Plan d'action du TNP en 2010. Nous devons agir sur tous les éléments communs pour faire avancer le désarmement nucléaire et la non-prolifération, le plus important étant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la négociation rapide d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, la vérification du désarmement nucléaire, le règlement de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement et les efforts renouvelés des États dotés d'armes nucléaires, conformément à l'article VI du TNP. Ces éléments communs permanents montrent que tout accord de désarmement n'est viable que s'il est inclusif. Ils nous font entrevoir que la prise de décision par une majorité numérique ne prenant pas en compte les préoccupations de sécurité de toutes les parties concernées n'est pas un moyen réaliste et efficace de traiter les questions de désarmement ou de sécurité internationale.

M. Sparber (Liechtenstein), Vice-Président, assume la présidence.

Je conclurai en disant que le temps ne joue pas en notre faveur. Un sens renouvelé de l'urgence et une véritable coopération entre nous tous s'avèrent vraiment indispensables.

M. Takamizawa (Japon) (*parle en anglais*) : L'aggravation de l'environnement régional et mondial de sécurité a considérablement miné la paix et la sécurité internationales. Les essais nucléaires et les tirs de missiles de la République populaire démocratique de Corée représentent une menace grave, imminente et sans précédent, et remettent en cause le régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, qui s'articule autour du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En outre, nous n'avons pas de ligne directrice claire pour poursuivre jusqu'en 2020 le désarmement nucléaire et la non-prolifération nucléaire du fait de l'absence d'accord lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2015.

Malgré ces défis, le cycle d'examen du TNP de 2020 a connu un lancement réussi à Vienne, en mai dernier. Nous devons unir nos efforts pour maintenir et renforcer le régime du TNP en tant que pierre angulaire du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Je tiens à souligner la mise en œuvre régulière du Plan d'action de 2010 et d'autres mesures convenues dans les conférences d'examen respectives. Le Japon a déposé à la Première Commission un projet de résolution, intitulé « Agir dans l'unité, avec une détermination renouvelée, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires » (A/C.1/72/L.35). Nous espérons vivement qu'il bénéficiera d'un soutien important de la part de tous les États Membres.

Le Japon s'aligne sur les déclarations prononcées hier par le représentant de l'Australie, au nom de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et par le représentant de la Suède au nom du Groupe de la levée de l'état d'alerte (voir A/C.1/72/PV.10). J'aimerais prononcer une version écourtée de ma déclaration sur les points suivants à titre national.

Premièrement, le TNP est un dispositif d'ensemble qui garantit la sécurité internationale en promouvant le désarmement nucléaire et en prévenant la prolifération des armes nucléaires. Par conséquent, pour renforcer le régime du TNP, nous continuons de souligner l'importance de l'universalité et exhortons les États non parties à y adhérer immédiatement en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires sans conditions préalables.

Deuxièmement, compte tenu de la lenteur des progrès en matière de désarmement nucléaire, des mesures de fond doivent être prises de toute urgence. Afin de s'acquitter de l'obligation énoncée à l'article VI du TNP, tous les États dotés d'armes nucléaires doivent redoubler d'efforts pour s'acquitter de l'engagement sans équivoque qu'ils ont pris d'éliminer totalement les armes nucléaires, ce qui est primordial pour le maintien du régime du TNP.

Troisièmement, le Japon est convaincu que des mesures pratiques et concrètes de désarmement nucléaire, comme le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)), le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et la vérification, avec la coopération constructive entre les États dotés d'armes nucléaires

et les États non dotés d'armes nucléaires, constituent un moyen efficace de faire progresser le désarmement nucléaire. En ce qui concerne le TICE, nous exhortons tous les pays, en particulier les huit États visés à l'annexe 2 – qui ont une responsabilité particulière en ce qui concerne l'entrée en vigueur du traité – à le ratifier et à surmonter les difficultés internes afin de prendre rapidement des mesures.

Quatrièmement, il est essentiel de résoudre les questions régionales de prolifération nucléaire. Le troisième essai nucléaire de la République populaire démocratique de Corée, le 3 septembre, est totalement inacceptable et constitue un défi flagrant pour la sécurité internationale ainsi que pour le régime international de désarmement et de non-prolifération. En adoptant à l'unanimité la résolution 2375 (2017), le Conseil de sécurité a imposé des sanctions supplémentaires plus sévères, l'objectif étant de transmettre un message clair à la République populaire démocratique de Corée. La République populaire démocratique de Corée doit respecter les résolutions pertinentes et renoncer immédiatement à ses programmes nucléaires et de missiles. Dans le même temps, tous les États membres de l'ONU ont pour obligation de mettre pleinement en œuvre une série de résolutions et doivent également adopter une attitude de fermeté face à cette menace.

Cinquièmement, l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération est un outil précieux pour stimuler l'élan nécessaire à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Japon engage tous les États à mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport de 2004 de l'Assemblée générale sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération (A/59/178). Pour ce faire, les États parties doivent prendre en considération des mesures telles que la coopération entre divers acteurs, la pensée critique, les technologies de l'information et la sensibilisation aux conséquences catastrophiques sur le plan humanitaire.

Enfin, le groupe international d'éminentes personnalités, créé par le Japon, comprend des membres d'horizons internationaux variés, y compris d'Hiroshima et de Nagasaki. Le groupe doit se réunir à Hiroshima, en novembre prochain, pour formuler des recommandations normatives à l'intention de la communauté internationale, l'objectif étant de réaliser des progrès tangibles en matière de désarmement nucléaire et de concilier les différentes positions. Le Japon estime que les premières recommandations clefs du groupe, qui seront présentées à la prochaine réunion du Comité préparatoire du TNP, prévue à Genève en 2018, fourniront des idées utiles pour le processus d'examen du TNP en 2020. Sous la présidence polonaise, le Japon mettra tout en œuvre, pendant les six mois restants du processus préparatoire, pour que les travaux du comité soient couronnés de succès.

M. Kuatbekov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Dans notre monde interdépendant et connecté, les armes nucléaires ne sont plus un atout mais un danger. Fort de cette conviction, le Président du Kazakhstan, M. Nazarbayev, a exhorté la communauté internationale à faire de l'élimination du danger nucléaire la tâche la plus urgente de l'humanité au XXIe siècle. Par de nombreuses actions historiques, il a démontré son ferme attachement à lutter pour un avenir sans armes nucléaires. L'histoire mémorable du Kazakhstan, à savoir la fermeture du deuxième site d'essais d'armes nucléaires et le renoncement au quatrième arsenal nucléaire, est bien connue. Le 29 août, date de fermeture du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, a marqué le début du désarmement nucléaire de mon pays et est devenu le symbole de notre refus des essais nucléaires.

Comme chacun le sait, le 2 décembre 2009, l'Assemblée générale a déclaré le 29 août Journée internationale contre les essais nucléaires, et ce grâce au soutien de chacun des États Membres de l'ONU. Durant sept années consécutives depuis 2010, le Président de l'Assemblée générale a organisé une célébration annuelle de la Journée. La participation active de plus de 150 États membres à la huitième célébration, le 30 août 2017, montre la position commune adoptée catégoriquement par les pays qui composent l'ONU pour mettre fin aux essais nucléaires.

Ces deux dernières années, nous avons été avisés par le Bureau du Président d'une modification de la résolution 64/35, qui ne donne plus au Président mandat pour organiser de telles réunions annuelles de célébration. Le Kazakhstan souhaiterait, à ce propos, apporter une très légère modification à cette résolution en y ajoutant un court paragraphe – le paragraphe 3 – dans lequel il serait demandé au Président de l'Assemblée générale de procéder à la célébration annuelle de la Journée internationale. Nous espérons que cette noble tradition se perpétuera et demandons aux membres d'appuyer et de parrainer le projet de résolution A/C.1/72/L.36.

La question de la fin des essais nucléaires revêt une très grande importance, car le monde est très préoccupé par la persistance de cette menace, aujourd'hui encore au XXIe siècle. Cela devrait nous inciter davantage à

faire en sorte que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) entre rapidement en vigueur. En tant que coprésidents, en 2015, de la Conférence du TICE sur l'article XIV, le Kazakhstan et le Japon œuvrent depuis deux ans à cet objectif et appellent les pays visés à l'annexe 2 à ratifier le Traité sans délai.

Malgré les difficultés rencontrées par le TNP ces dernières années, personne ne doute de son rôle et de son importance en tant que pierre angulaire de la sécurité internationale et de la non-prolifération. Parmi les trois missions principales du TNP, c'est le rythme du désarmement nucléaire qui suscite le plus de controverses, comme en témoignent les discussions et les décisions en marge de l'Assemblée générale. Après la Conférence d'examen du TNP de 1995, lorsque le TNP a été prorogé de façon permanente, les États dotés d'armes nucléaires ont pris moins d'initiatives en matière de désarmement nucléaire. Il est impératif aujourd'hui de faire preuve d'une plus grande volonté politique en vue de nouvelles réductions importantes et, à terme, de l'élimination totale de tous les stocks nucléaires par tous les États dotés d'armes nucléaires.

Nous avons assisté cette année à une avancée historique avec l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cet instrument juridique tant attendu est le fruit de nombreuses années d'efforts intenses et d'un travail inlassable des défenseurs de l'interdiction totale des armes nucléaires. Le Kazakhstan a participé activement à ce processus et réaffirme son attachement à la cause du désarmement nucléaire. Nous insistons sur le fait que ce traité complète de manière tangible le TNP et ne lui fait pas ombrage. L'appui apporté au Traité nous conforte dans l'idée que les vues de la majorité absolue des pays non dotés d'armes nucléaires peuvent et doivent jouer un rôle important dans le domaine du désarmement nucléaire.

Nous partageons entièrement l'avis du Secrétaire général, à savoir que le Traité constitue un pas important vers l'objectif universel d'un monde exempt d'armes nucléaires, et nous partageons son espoir de voir revigorer les efforts mondiaux pour y parvenir. Dans son rapport de 2017 sur l'activité de l'Organisation (A/72/1), le Secrétaire général nous met également en garde contre les menaces d'une évolution rapide de la cybercriminalité, de l'intelligence artificielle et de l'espace extra-atmosphérique, qui pourraient avoir des effets négatifs sur la non-prolifération et le désarmement nucléaires. La communauté internationale doit être vigilante face à cette menace, et nous remercions le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU de prendre dès maintenant les mesures qui s'imposent.

Nous voudrions, pour terminer, insister à nouveau sur le fait que les problèmes complexes n'ont pas de solutions simples. Pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, il est évident que nous devons mettre de côté nos ambitions personnelles dans l'intérêt de notre sécurité générale fondée sur la confiance mutuelle, pilier de toute action multilatérale.

M. Quinn (Australie) (*parle en anglais*) : Nos travaux se déroulent dans le contexte d'une grave menace à la sécurité mondiale que font peser les programmes illégaux de mise au point de missiles nucléaires et balistiques de la Corée du Nord. Ses actes irresponsables et dangereux, commis en violation des résolutions du Conseil de sécurité, constituent un obstacle majeur à la réalisation de notre objectif commun d'un monde pacifique et sûr, exempt d'armes nucléaires. L'Australie met rapidement et pleinement en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité relatives à cette crise, et tous les pays doivent faire de même. Une pression politique, diplomatique et économique totale doit être exercée pour contraindre la Corée du Nord à changer de voie. Cette crise nous rappelle également que des mesures de désarmement nucléaire durables et efficaces doivent tenir compte de l'environnement international en matière de sécurité, notamment des raisons de sécurité pour lesquelles des États possèdent des armes nucléaires.

Malgré l'environnement mondial et régional complexe en matière de sécurité, nous pouvons agir résolument pour réduire les risques, bâtir la confiance et progresser de manière concrète. Cela exige de la patience, de l'imagination, de l'innovation et un effort résolu. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est l'instrument mondial le plus important en matière de désarmement nucléaire, la clef de voûte du système actuel de sécurité collective, qui crée une obligation juridique pour plus de 190 États parties, et le Plan d'action de 2010, fruit d'un consensus, demeure notre point de référence pour des mesures concrètes. La mise en œuvre du Plan exige un engagement constant à l'égard des quatre objectifs suivants : l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE); la négociation d'un traité mettant fin à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes; le renforcement de la transparence des arsenaux nucléaires; et le règlement des problèmes complexes et concrets concernant la vérification

des mesures conduisant au désarmement nucléaire. L'Australie plaide pour une démarche progressive pour parvenir au désarmement par le biais d'autres mesures réalistes et concrètes. Nous nous employons également à établir des passerelles en vue de parvenir à un accord dans le cadre de l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.

L'Australie a le plaisir de présenter, avec le Mexique comme chef de file cette année, et la Nouvelle-Zélande, le projet de résolution annuel sur le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) (A/C.1/72/L.42). Les actes de provocation continus de la République populaire démocratique de Corée soulignent l'urgence de l'entrée en vigueur du TICE et de son universalisation. L'influence du TICE repose sur sa force normative et l'efficacité avérée de son mécanisme de vérification. Il crée une norme *de facto* contre les essais nucléaires.

Nous nous félicitons également du travail de fond accompli par le groupe de travail de haut niveau sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, auquel l'Australie participe activement sous la direction énergique du Canada. Il nous appartient à tous d'utiliser le travail du groupe comme tremplin pour entamer les négociations. Le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire continue de faire progresser le travail concret et essentiel destiné à résoudre les problèmes dans ce domaine. Nous attendons avec intérêt les délibérations de l'année prochaine du Groupe d'experts gouvernementaux sur le désarmement nucléaire.

Toutes ces activités participent au renforcement de la confiance. La confiance est l'affaire de tous les acteurs concernés. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à tracer la voie par des progrès concrets. Une plus grande transparence en ce qui concerne les arsenaux nucléaires serait un pas dans le bon sens. Les négociations sur un nouveau Traité de réduction des armes stratégiques entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie seront également importantes pour réaliser ces progrès, de même que le dialogue en cours sur la doctrine nucléaire et la stabilité stratégique.

La seule voie menant à l'élimination des armes nucléaires est un désarmement nucléaire effectif, vérifiable et irréversible. Cela exige l'engagement constructif de tous les pays concernés, y compris des pays dotés d'armes nucléaires. L'Australie souscrit à l'engagement de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Malheureusement, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne nous paraît pas aller dans le sens de cet objectif. Ce traité a renforcé les divisions, sapé quelques progrès obtenus dans le passé, fait naître des ambiguïtés préjudiciables et inutilement créé une instance rivale pour des travaux complémentaires sur le désarmement nucléaire. Le problème central pour l'Australie tient au fait que le Traité cherche à délégitimer une dissuasion élargie. Le Traité ne fera progresser ni le désarmement nucléaire ni la sécurité.

Enfin, de l'avis de l'Australie, nous devons au contraire défendre nos intérêts communs en appuyant et en renforçant le TNP. L'Australie continuera de s'employer de manière efficace à appuyer le TNP en tant que pierre angulaire des efforts de désarmement à long terme de la communauté internationale. Cette tâche n'a jamais été aussi importante qu'aujourd'hui. Les armes nucléaires représentent une menace sérieuse pour l'ensemble des nations. Nous mettrons tout en œuvre pour atteindre l'objectif commun d'un monde pacifique, sûr et exempt d'armes nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/72/L.22 et A/C.1/72/L.47.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, sur le groupe des armes nucléaires (voir A/C.1/72/PV.2).

L'Inde reste attachée à un désarmement nucléaire universel, non-discriminatoire et vérifiable, ainsi qu'à un multilatéralisme dans la poursuite de cet objectif. Notre position a été ferme et constante au fil des ans. Nous appuyons la proposition de négocier une convention globale sur les armes nucléaires à la Conférence du désarmement. Sans préjudice de la priorité que nous accordons au désarmement nucléaire, nous appuyons également le lancement immédiat de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes, sur la base du document CD/1299 et du mandat qui y figure.

En tant que puissance nucléaire responsable, l'Inde a une politique de dissuasion minimale crédible reposant sur le principe de non-recours en premier aux armes nucléaires, (et de non-recours aux armes nucléaires) contre des États qui n'en sont pas dotés. Nous restons déterminés à maintenir un moratoire

volontaire unilatéral sur les essais explosifs nucléaires. Étant donné la référence à l'Inde et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) faite hier par un groupement de pays (voir A/C.1/72/PV.10), j'aimerais rappeler que la position de l'Inde en ce qui concerne le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est bien connue et n'a pas besoin d'être réitérée. La question de l'adhésion de l'Inde au TNP en tant qu'État non doté d'armes nucléaires ne se pose pas.

Dans le même temps, nous appuyons le renforcement des objectifs mondiaux de non-prolifération, en particulier la mise en œuvre intégrale et effective par les États de leurs obligations découlant des accords et traités pertinents, notamment le TNP. Bien qu'elle ne soit pas partie au TNP, l'Inde respecte les principes et objectifs de ce traité, notamment ses aspirations en matière de désarmement nucléaire. L'Inde est déterminée à contribuer au renforcement de la non-prolifération. Nous avons mis à jour notre programme, et j'espère que nos amis renouvelleront le leur et se concentreront sur les véritables faiblesses dans la mise en œuvre de la non-prolifération et du désarmement.

L'Inde n'a pas participé aux négociations qui ont mené à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. L'Inde ne peut donc pas être partie au Traité et n'est en rien liée aux obligations qui pourraient en découler. Comme par le passé, l'Inde reste prête à travailler avec les signataires du traité pour progresser dans les instances multilatérales sur l'objectif commun de l'élimination mondiale des armes nucléaires.

Dans ses déclarations du 7 juillet et 3 septembre derniers, le Gouvernement indien a clarifié sa position sur les essais de missiles et l'essai nucléaire effectués par la République populaire démocratique de Corée. Il est très préoccupant que la République populaire démocratique de Corée ait agi en violation de ses engagements internationaux et aille à l'encontre de l'objectif de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, que la République populaire démocratique de Corée elle-même a approuvé. Nous appelons la République populaire démocratique de Corée à s'abstenir de tels actes qui nuisent à la paix et à la stabilité dans la région et au-delà. L'Inde reste également préoccupée par la prolifération des technologies nucléaires et des missiles, qui ont une incidence négative sur la sécurité nationale de l'Inde. La communauté internationale doit faire front commun contre ceux qui tolèrent ou tirent parti de liens avec la prolifération clandestine.

Au nom de ses auteurs, l'Inde voudrait présenter deux projets de résolution au titre de ce groupe. Le premier, intitulé « Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires » (A/C.1/72/L.47), présenté pour la première fois en 1982, est l'un des plus anciens projets de résolution de la Première Commission. Il reflète notre conviction qu'un instrument juridiquement contraignant interdisant l'utilisation ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires, négocié au sein de la Conférence du désarmement, avec la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires, contribuera au processus de délégitimation progressive de ces armes. En tant que tel, il est solidement ancré dans la tradition humanitaire du désarmement nucléaire. Nous exhortons les États qui continuent de voter contre ce projet de résolution à revoir leur position afin d'être en conformité avec leur appui déclaré à l'interdiction des armes nucléaires.

Le second projet de résolution, intitulé « Réduction du danger nucléaire » (A/C.1/72/L.22), souligne la nécessité de procéder à un réexamen des doctrines nucléaires et de prendre des mesures pour réduire les risques d'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires, notamment en levant l'état d'alerte des armes nucléaires et en les dépointant. Nous nous félicitons d'une prise de conscience croissante par la communauté internationale de l'importance des objectifs énoncés dans le projet de résolution visant à éviter l'emploi involontaire ou accidentel d'armes nucléaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Canada, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/72/L.50

M^me^ McCarney (Canada) (*parle en anglais*) : De toute évidence, le régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires est en proie à de graves difficultés. Il suffit d'observer la menace que représentent chaque jour davantage les programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la Corée du Nord en violation flagrante et répétée des normes mondiales et des résolutions successives du Conseil de sécurité. Des tensions accrues entre les États détenteurs d'armes nucléaires et une polarisation grandissante au sein de la communauté internationale sont la source d'une vive inquiétude.

Nous devons également prendre en compte les incidences du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires qui, reconnaissons-le, a contribué à semer la

division au sein de la communauté internationale. Si ces divisions ne sont pas aplanies, elles risquent de mettre en danger le cycle d'examen actuel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Afin de progresser vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, nous devons unir nos efforts.

Malgré les sérieuses réserves émises par le Canada au sujet du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous partageons l'intention qui sous-tend cette initiative. Les progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire ont été trop lents, et les États dotés d'armes nucléaires doivent faire preuve d'un leadership renouvelé. De même, les États qui n'ont pas signé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires) doivent s'employer à réduire, puis à éliminer leur dépendance aux armes nucléaires.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Un leadership accru est également nécessaire pour vaincre la réticence continue de certains à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. La gravité de ces enjeux justifie une action plus pragmatique et inclusive. C'est la raison pour laquelle le Canada est heureux de présider le Groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, qui a pour responsabilité l'élaboration des éléments du traité en vue d'une éventuelle négociation.

La valeur de ce travail et les consultations informelles avec l'ensemble de l'Assemblée générale ne peuvent être surestimées. Nous sommes convaincus que ce travail permettra de réaffirmer la valeur essentielle d'un traité pour renforcer le cadre mondial de non-prolifération et de désarmement. Qu'il me soit permis de rappeler aux membres des délégations que l'Ambassadrice Heidi Hulan informera la Commission des progrès réalisés par le Groupe d'experts, demain, à 15 heures.

Par une contribution volontaire du Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire, le Canada appuie également le développement des capacités mondiales et des nouvelles techniques nécessaires à la vérification du désarmement nucléaire, qui font actuellement défaut à l'échelle mondiale. Alors que nous poursuivons ces efforts, nous ne pouvons ignorer la menace immédiate. Nous devons combattre les réseaux de prolifération et encourager un dialogue politique constructif.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

Le Plan d'action global commun soumet l'Iran à un vaste régime international de vérification. Aussi longtemps qu'il sera pleinement mis en œuvre, ce plan garantira la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. En démontrant la valeur de la diplomatie pour atteindre les objectifs de non-prolifération nucléaire, le Plan offre aussi un exemple qui peut être une source d'espoir et d'enseignement dans notre réponse à la Corée du Nord.

Enfin, le Canada demeure préoccupé par la menace croissante du terrorisme nucléaire et appuie fermement l'amélioration de la sécurité des matières et installations nucléaires et radioactives à l'échelle mondiale. L'année dernière, le Canada s'est engagé à hauteur de plus de 30 millions de dollars pour soutenir des projets visant à sécuriser des matières nucléaires et radiologiques, prévenir leur trafic illicite et renforcer les cadres réglementaires et juridiques pertinents. Nous saluons par conséquent le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

Pour terminer, le Canada est d'avis que de nouveaux progrès sont possibles dans le domaine du désarmement nucléaire. Malgré les multiples menaces et défis auxquels nous sommes confrontés, nous ne cédons pas au découragement. Le Canada consacre d'importantes ressources pour mettre en œuvre des initiatives fiables et inclusives qui contribuent à établir le climat de confiance dont nous avons besoin. Plutôt que de mettre l'accent sur les divisions, travaillons ensemble à l'objectif commun d'une plus grande sécurité pour tous dans un monde sans armes nucléaires.

M. Langeland (Norvège) (*parle en anglais*) : Je vais lire une version abrégée de la déclaration mise en ligne sur PaperSmart.

La Norvège réaffirme son attachement à l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires. Il s'agit d'un objectif à long terme, qui exigera des efforts soutenus dans plusieurs domaines, tels que le désarmement nucléaire, la non-prolifération et les mesures de confiance. De toute évidence, le paysage d'ensemble de la sécurité aura une incidence sur notre aptitude à atteindre l'objectif de l'élimination complète des armes nucléaires.

Cependant, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) contient une obligation de désarmement claire, qui a été développée plus avant

par la Conférence de 1995 des Parties au TNP chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation et par les conférences d'examen de 2000 et 2010. Il est essentiel de renforcer la confiance nécessaire pour parvenir à des réductions équilibrées, mutuelles, irréversibles et vérifiables des arsenaux nucléaires dans l'avenir. Nous pourrons ainsi bâtir et préserver un monde sans armes nucléaires, régi par un cadre juridique. Le principal défi aujourd'hui consiste à préserver et renforcer les instruments existants. Le TNP demeure la pierre angulaire du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques, ainsi que d'autres traités.

L'élimination complète des armes nucléaires exige la participation et la coopération des États dotés d'armes nucléaires et des États qui n'en sont pas dotés. Si les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité première de la réduction et, ultérieurement, de l'élimination définitive de leurs arsenaux nucléaires, les États non dotés d'armes nucléaires doivent également y contribuer. La vérification du désarmement nucléaire est, de toute évidence, un moyen d'y parvenir.

L'initiative Royaume-Uni-Norvège, lancée en 2007, a ouvert la voie à l'élargissement de la recherche sur la vérification des armes nucléaires afin de permettre la participation d'autres États non dotés d'armes nucléaires. En outre, avec la Suède, les États-Unis et le Royaume-Uni, la Norvège a récemment lancé une initiative pluriannuelle de simulation de maîtrise des armements, appelée Partenariat de vérification nucléaire quadripartite, qui procède actuellement à un exercice au Royaume-Uni.

À la suite de l'adoption de la résolution 71/67, un groupe d'experts gouvernementaux sera mis en place par le Secrétaire général. Ce groupe s'appuiera sur l'expérience acquise en matière de vérification et les enseignements tirés des traités passés. Nous espérons que le rapport du groupe d'experts gouvernementaux contiendra des recommandations concrètes aux fins d'examen par l'Assemblée générale.

La Norvège reste un membre actif du Partenariat international sur la vérification du désarmement nucléaire. Nous devons développer une culture de coopération et de confiance, ainsi qu'une compréhension commune des problèmes techniques que pose la vérification du désarmement nucléaire au sein d'un groupe important d'États. Le renforcement des capacités est un autre domaine à l'étude au sein du Partenariat.

Outre le renforcement des accords existants, un certain nombre d'éléments constitutifs mutuellement complémentaires sont nécessaires pour parvenir à un monde sans armes nucléaires. La Norvège attend avec intérêt les résultats du groupe d'experts de haut niveau chargé de l'élaboration d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. J'aimerais souligner à ce propos que la Norvège considère le mandat de Shannon comme étant suffisamment souple pour prendre en compte toutes les préoccupations qui pourraient être exprimées lors des futures négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, y compris la question de la prise en compte progressive des stocks.

Les actes irresponsables de la République populaire démocratique de Corée soulignent l'urgence de transformer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en une norme juridiquement contraignante. Là encore, la Norvège appelle tous les États visés à l'annexe 2 du TICE à ratifier cet instrument. Les progrès dans ce domaine auront une incidence extrêmement positive sur le désarmement nucléaire.

Notre capacité à abolir les armes nucléaires dépendra d'un régime sérieux de non-prolifération. En tant qu'exigence minimale, tous les États devront mettre en œuvre les garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et le protocole additionnel.

Beaucoup de progrès ont été réalisés dans le domaine de la sécurité nucléaire, mais la tâche est loin d'être achevée. Ma délégation tient à souligner l'importance des sommets sur la sécurité nucléaire et de l'AIEA. Nous exhortons tous les États Membres à adhérer à différents instruments, tels que la Convention modifiée sur la protection physique des matières nucléaires et la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire.

La Norvège est préoccupée par les quantités importantes d'uranium hautement enrichi encore utilisées dans les installations nucléaires civiles, ce qui représente des risques importants en matière de prolifération et de sécurité. La Norvège a accueilli deux colloques internationaux sur la réduction au minimum de l'uranium hautement enrichi dans le secteur civil. Un troisième aura lieu à Oslo du 5 au 7 juin 2018. Cet événement sera l'occasion d'un dialogue plus étroit sur les questions techniques, économiques et politiques

en suspens, l'objectif étant de passer d'un uranium hautement enrichi à un uranium faiblement enrichi à usage civil.

Pour terminer, il n'existe pas de voie rapide vers un monde sans armes nucléaires. Nous devons poursuivre un programme ambitieux et complet, prenant en compte un certain nombre d'éléments constitutifs mutuellement complémentaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar, qui va présenter le projet de résolution A/C.1/72/L.18.

M. Htin Lynn (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV10) et à celle prononcée hier par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/72/PV.10).

J'interviens sur le projet de résolution A/C.1/72/L.18, relatif au désarmement nucléaire. Les armes nucléaires sont les armes les plus dangereuses sur Terre. Nul ne le conteste. Une arme nucléaire peut à elle seule détruire une mégapole, tuer des millions d'êtres humains et mettre en danger l'environnement naturel – et les générations futures en subiraient les effets catastrophiques à long terme. Les dangers inhérents aux armes nucléaires découlent de leur existence même. Leur élimination totale est la seule garantie absolue pour protéger l'humanité du danger de ces armes. Comme la Haute-Représentante aux affaires de désarmement l'a souligné, plus de 15 000 armes nucléaires subsistent dans le monde, dont de nombreuses en état d'alerte avancé.

Les armes nucléaires engendrent les armes nucléaires. Nous sommes témoins d'ambitions et d'actes préoccupants sur le terrain. Le projet de résolution a recueilli à ce jour le soutien des coauteurs suivants : Angola, Cuba, Équateur, Érythrée, Kenya, République démocratique populaire lao, Mongolie, Nicaragua, Samoa, Swaziland, Thaïlande, Tonga, République bolivarienne du Venezuela, Viet Nam et Zimbabwe,ainsi que de ma propre délégation, celle du Myanmar. Une fois encore cette année, nous présentons le traditionnel projet de résolution sur le désarmement nucléaire.

Le projet de résolution reflète une approche globale du désarmement nucléaire et se concentre sur des mesures concrètes et réalisables. Outre des mises à jour d'ordre technique, le projet de résolution présenté rend compte, au dix-neuvième alinéa de son préambule, des efforts accomplis par le Président et le Groupe de travail sur la voie à suivre au sein de la Conférence du désarmement, conformément au rapport de la Conférence. Au vingt-huitième alinéa du préambule, l'Assemblée exprime sa profonde préoccupation quant aux conséquences humanitaires catastrophiques de tout emploi d'armes nucléaires. Au trente-quatrième alinéa du préambule, l'Assemblée se félicite en outre de l'adoption, le 7 juillet 2017, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Ce projet de résolution représente, de façon explicite, les vues, aspirations et convictions de deux tiers des États Membres de l'ONU.

Pour terminer, ma délégation remercie les États Membres qui, tout au long du processus, ont parrainé et appuyé ce projet de résolution. Nous invitons également tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à apporter leur soutien en parrainant et en votant pour le projet de résolution de cette année.

M. Arriola Ramírez (Paraguay) (*parle en espagnol*) : C'est un grand honneur pour moi que de faire cette déclaration au nom de la délégation de la République du Paraguay. Le 20 septembre, le Paraguay a signé avec beaucoup de satisfaction le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, après un processus de négociation qui a marqué une étape historique pour les pays qui, comme le Paraguay, sont épris de paix et respectent les principes du droit international. Ma délégation salue les efforts accomplis par les représentants de la société civile pour promouvoir et permettre l'issue positive des négociations sur le Traité et son adoption. Nous rendons un hommage particulier à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, qui s'est vue attribuer le prix Nobel de la paix.

Pour une nation comme le Paraguay, qui a inscrit dans sa Constitution l'interdiction des armes de destruction massive, l'adoption du Traité a non seulement comblé une lacune dans le droit international public et complété l'interdiction des armes biologiques et des armes chimiques en vigueur, mais elle a aussi réaffirmé sa conviction que l'interdiction des armes nucléaires et leur élimination sont nécessaires pour promouvoir la paix et la sécurité internationales.

Dans le cadre de ses efforts nationaux visant à empêcher la prolifération des armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, le Gouvernement paraguayen a demandé au Comité contre le terrorisme d'entreprendre une visite de suivi à la suite de celle menée par son Directeur exécutif, en mars dernier. À

cette occasion, le Comité a pu vérifier sur place les besoins du Paraguay en matière d'assistance technique et d'équipes spécialisées pour renforcer ses mécanismes et ses politiques de prévention concernant tous les aspects du terrorisme et des activités criminelles transfrontalières qui y sont associées, y compris la prolifération des armes de destruction massive.

L'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires constitue un crime contre l'humanité, viole le droit international et le droit international humanitaire et bafoue les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. La délégation paraguayenne prie à nouveau instamment les États dotés d'armes nucléaires de retirer leurs déclarations interprétatives sur les Protocoles du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous réitérons notre rejet des essais d'armes nucléaires effectués récemment par la République populaire démocratique de Corée, en violation du droit international.

Le désarmement, la non-prolifération et la sécurité internationale constituent un défi mondial. Tous les États ont l'obligation d'entreprendre de bonne foi et de mener à leur terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire sous tous ses aspects. À cet égard, les négociations bilatérales ne pourront jamais remplacer les négociations multilatérales.

La délégation paraguayenne demande instamment l'élaboration d'un programme de travail visant à élargir progressivement les zones déclarées exemptes d'armes nucléaires, en particulier au Moyen-Orient, ainsi que d'une convention internationale octroyant des garanties aux États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de l'emploi d'armes nucléaires en toutes circonstances.

Le processus de désarmement nucléaire doit être transparent et irréversible, prévoir des mécanismes de vérification efficaces et reposer sur un cadre universel et juridiquement contraignant. La délégation paraguayenne appelle à l'universalisation des engagements en matière de désarmement nucléaire et la non-prolifération. Nous exhortons les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Traité sur le commerce des armes et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ainsi que les traités et instruments internationaux portant création de zones exemptes d'armes nucléaires ou, le cas échant, à y adhérer.

La République du Paraguay exhorte tous les États à s'abstenir de tout acte contraire aux buts et principes de ces traités. Nous appelons en particulier les États dotés d'armes nucléaires à revoir leurs doctrines nucléaires et à prendre des mesures immédiates et urgentes pour réduire le risque d'utilisation d'armes nucléaires, qu'il résulte d'un acte accidentel ou involontaire.

Enfin, la délégation paraguayenne souligne la nécessité de consacrer les ressources allouées à la modernisation des arsenaux d'armes nucléaires aux efforts visant à réaliser les objectifs de développement durable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte, qui va présenter les projets de résolution A/C.1/72/L.1 et A/C.1/72/L.2.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en anglais*) : La présente session de la Première Commission se déroule dans un contexte de tensions croissantes et de menaces ouvertes d'utilisation d'armes nucléaires, auquel s'ajoute l'accusation par les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de graves violations du Traité, lequel constitue la clef de voûte du dispositif international de sécurité et du régime de non-prolifération. En outre, la fiabilité et la viabilité du Traité ont récemment été gravement mis à mal lors de la Conférence d'examen du TNP en 2015 du fait de la décision regrettable de trois États parties au Traité de faire obstacle au consensus, au profit d'un État qui n'est pas partie au Traité.

L'Égypte exprime un fois encore ses craintes face à la grave menace que représente pour l'humanité la persistance des armes nucléaires et souligne à nouveau que l'élimination totale, vérifiable et irréversible des armes nucléaires, principal objectif du TNP, constitue la seule garantie contre leur prolifération, leur emploi ou la menace de leur emploi. Cet objectif n'est pas impossible à atteindre, comme certains voudraient nous le faire croire. Débarrasser le monde d'une telle menace existentielle ne peut ni ne doit être considéré comme une utopie. Il s'agit en fait d'un engagement qui attend d'être mis en œuvre par les États dotés d'armes nucléaires, qui ont souscrit à des obligations claires et sans équivoque à cet égard, conformément à l'article VI du TNP.

Il importe de souligner que faire de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire la condition à des améliorations non identifiées du climat international de sécurité ne déboucherait que

sur des contre-arguments, faisant ainsi dépendre la mise en œuvre des engagements de non-prolifération à des conditions tout aussi ambiguës. Il s'agit là d'un cercle vicieux qui risque d'entraîner une érosion progressive de la fiabilité et de la viabilité du TNP.

Même au plus fort de la guerre froide, lorsque le climat international en matière de sécurité était pire que celui que nous connaissons aujourd'hui, il y a eu des épisodes de détente et de coopération constructive qui ont permis une réduction des arsenaux nucléaires. Néanmoins, ces épisodes de courte durée ont fini, malheureusement, par s'interrompre ou parfois même ont régressé.

Les progrès en matière de désarmement nucléaire ont toujours joué un rôle moteur dans l'amélioration du climat international de sécurité et du niveau de la coopération internationale. L'impasse en matière de désarmement nucléaire peut donc être considérée comme l'une des causes principales de la détérioration du climat de sécurité qui, curieusement, sert de prétexte pour freiner tout progrès en matière de désarmement nucléaire.

À cet égard, l'Égypte se félicite de l'adoption en juillet du Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous félicitons la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires pour l'attribution bien méritée du prix Nobel de la paix. Le lancement de négociations sur l'élimination totale des armes nucléaires suivant un calendrier précis est une mesure nécessaire qui doit être prise sans plus tarder. À maintes reprises, l'Égypte a exigé la mise en œuvre des 13 mesures pratiques arrêtées à la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2000 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que celle des engagements pertinents figurant dans le Plan d'action adopté lors de la conférence d'examen de 2010. Le manque de volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre ces engagements représente un défi majeur.

Pour l'Égypte, la persistance des armes nucléaires et l'incapacité à réaliser l'universalité du TNP, en particulier dans la région du Moyen-Orient, constituent quelques-uns des défis les plus urgents auxquels se heurtent les efforts de la communauté internationale dans le domaine du désarmement. Pendant plus de quatre décennies, l'Égypte s'est efforcée de libérer le Moyen-Orient des armes nucléaires et a fait de cet objectif une priorité absolue de sa politique étrangère. Les graves dangers que fait peser la détention de ces armes par un État de la région représente l'une des menaces les plus lourdes pour la sécurité de la région, la rendant extrêmement vulnérable à des courses périodiques aux armements, à des conflits et à l'instabilité.

Alors que plus de 20 années se sont écoulées depuis l'adoption de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui forme le socle de la prorogation indéfinie du TNP, cette résolution demeure un objectif lointain, faute d'efforts suffisants de la part de la communauté internationale. L'Égypte et le Groupe des États arabes n'ont épargné aucun effort pour contribuer positivement à toutes les initiatives pertinentes. Nous avons participé activement et de bonne foi à toutes les réunions et conférences chargées de négocier la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive.

Le moyen le plus efficace d'aller de l'avant figure dans le document de travail adopté par le Mouvement des pays non alignés à la Conférence d'examen du TNP de 2015, qui a été accepté par tous les États parties à l'exception de trois. La proposition visait le lancement de négociations en vue de libérer la région de toutes les armes de destruction massive et ne préjugeait pas des résultats de la négociation. La tenue d'une conférence visant à libérer le Moyen-Orient des armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, sur la base d'accords librement conclus, doit être considérée comme une occasion historique pour tous les États de la région et au-delà de franchir une étape décisive vers la réalisation de la paix et de la sécurité pour tous.

Tel est l'esprit dans lequel nous présentons les deux projets de résolution annuels sur le Moyen-Orient, le projet de résolution A/C.1/72/L.1, déposé par l'Égypte et intitulé « Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient », et le projet de résolution A/C.1/72/L.2, déposé par le Groupe des États arabes, intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient ». Nous comptons encore sur l'appui de tous les États Membres à ces deux projets de résolution en tant que témoignage de leur appui et de leur attachement à cet objectif et au respect des obligations pertinentes qui en découlent.

Une copie de la version intégrale de cette déclaration sera mise en ligne sur PaperSmart.

M. Sene (Sénégal) : Ma délégation se réjouit de prendre part à ce débat thématique sur les armes nucléaires et de l'opportunité qui lui est ainsi offerte de partager ses vues sur cette problématique qui focalise, à juste raison, l'attention de la communauté internationale

dans un contexte de tension croissante, de concurrence persistante en matière d'armement et de délibérations improductives des organes de désarmement.

En effet, après l'échec de la neuvième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de mai 2015, durant laquelle les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'ont pu parvenir à un consensus sur le document final, la situation du désarmement nucléaire reste préoccupante, avec un écart croissant entre pays détenteurs et ceux non détenteurs de l'arme nucléaire. Ainsi, il existe actuellement plus de 16 000 armes nucléaires dans le monde, dont certaines déployées dans le cadre de procédures d'alerte pouvant permettre le déclenchement, en quelques minutes, d'un tir d'une puissance démesurée. En outre, selon plusieurs chercheurs, il existe de nombreux cas d'erreurs d'évaluation ou de défaillances des systèmes de détection qui auraient pu conduire à un échange catastrophique de tirs nucléaires. C'est dire les risques qu'entraîne l'existence même des armes nucléaires qui constituent un grave danger pour la survie de l'humanité.

À ces risques d'accident nucléaire s'ajoutent ceux créés par l'actuelle situation géopolitique d'indétermination stratégique qui pourrait conduire à des affrontements directs entre protagonistes dotés de capacités nucléaires. Cette situation est d'autant plus dangereuse qu'on assiste à une tendance à l'accroissement de la précision des armes nucléaires, maximisant ainsi les risques de conflit nucléaire aux conséquences humanitaires et écologiques qui seraient plus que catastrophiques.

Le Sénégal, plus qu'attaché à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, d'autant que celles-ci pourraient tomber entre les mains de groupes terroristes, reste convaincu que leur élimination totale et complète est la seule garantie contre leur utilisation. Pour y arriver, il nous faut un régime d'interdiction assorti de règles et de procédures de vérification très strictes, le tout consolidé par des mécanismes renforcés de non-prolifération, passant notamment par l'internationalisation du cycle du combustible.

S'agissant de l'accord historique sur le nucléaire iranien, qui semblait un grand pas en avant dans les efforts de non-prolifération, il mérite d'être préservé d'autant que le rapport du Secrétaire général (S/2017/515) sur la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015), que le Conseil de sécurité a examiné le 29 juin 2017 (voir S/PV.7990), troisième du genre, indique qu'en ce qui concerne les dispositions liées au nucléaire, la République islamique d'Iran continue de respecter ses obligations, comme souligné d'ailleurs dans les derniers rapports publiés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Néanmoins, la question d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient demeure toujours d'actualité, malgré la non-tenue de la conférence qui était prévue à ce sujet en 2012.

En outre, l'adoption le 7 juillet dernier, après plus de trois semaines de négociations acharnées entre États Membres, marquées par les apports significatifs des représentants de la société civile et la présence remarquée de plusieurs survivants d'Hiroshima et de Nagasaki – les Hibakusha – d'un traité rendant illégales les armes nucléaires, aurait pu constituer un pas important vers le désarmement nucléaire si les pays dotés et leurs alliés avaient participé aux dites négociations. C'est le lieu de féliciter la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN) pour ses efforts contre ces armes de destruction massive, qui lui ont valu cette année, le prix Nobel de la paix.

Il est donc important que les États nucléaires se joignent au Traité afin que celui-ci puisse être une contribution à la consolidation des autres composantes du régime de non-prolifération notamment le TNP, pierre angulaire du système des garanties, dont le renforcement de l'autorité doit passer par son universalisation. Toutefois, la non-existence d'une autorité internationale pour vérifier le respect du Traité constitue, à notre avis, une lacune à corriger. Par ailleurs, l'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que celle de la production de matières fissiles à des fins militaires, et l'extension des zones dénucléarisées, notamment au Moyen-Orient, sont des impératifs si l'on veut atteindre l'objectif de désarmement nucléaire. Par conséquent, I1 nous semble important que les États et autres acteurs de la société civile œuvrent conjointement pour une destruction totale, ou à défaut, une réduction des stocks d'ogives nucléaires.

Le désarmement nucléaire et la non-prolifération sont deux objectifs interdépendants et d'importance égale. Aussi le désarmement général et complet restera-t-il irréalisable si, en plus des États nucléaires actuels, des pays contournent le TNP pour se doter de l'arme nucléaire. Sous ce rapport, l'AIEA a un rôle de premier plan à jouer pour l'adoption de mesures efficientes en vue d'enrayer la prolifération verticale et horizontale des armes nucléaires.

Enfin, il conviendrait de réaffirmer le droit des pays à l'usage pacifique de l'énergie nucléaire et de veiller à un transfert effectif et sûr de la technologie pertinente aux États qui assument leurs obligations découlant du TNP, ce qui passerait par le renforcement de l'autorité et des capacités de l'AIEA.

M. Luque Márquez (Équateur) (*parle en espagnol*) : Dans son discours au cours du débat général de la Première Commission, le Représentant permanent de l'Équateur a déclaré que l'année 2017 marquait une étape importante dans la recherche d'un monde exempt d'armes nucléaires (voir A/C.1/72/PV.3), avec la négociation et l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cela s'est concrétisé avec l'attribution bien méritée du prix Nobel de la paix 2017 à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN). Cette large coalition de la société civile a été l'un des principaux moteurs de la série de conférences sur l'incidence humanitaire des armes nucléaires et du processus qui s'est achevé avec succès par l'adoption de ce traité. La délégation équatorienne leur adresse ses félicitations, sa reconnaissance et sa gratitude.

Grâce au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, nous disposons d'un instrument universel juridiquement contraignant qui interdit, entre autres, de posséder, de mettre au point, de produire, d'acquérir, de stocker, d'employer ou de menacer d'employer, d'implanter, d'installer ou de déployer des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Le Traité intègre parfaitement et complète le dispositif existant de non-prolifération et de désarmement nucléaire, ainsi que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) et les traités qui ont créé des zones exemptes d'armes nucléaires ou qui en créeront dans les années à venir.

Dans ce contexte il est regrettable de noter que quelques États, qu'ils possèdent des armes nucléaires ou qu'ils s'appuient sur les capacités de dissuasion nucléaire de leurs alliés, appellent à ne pas signer cet instrument nécessaire ou, comme en témoignent leurs déclarations et les projets de résolution soumis à la Commission, agissent comme si le Traité n'existait pas. Depuis son adoption, les efforts déployés par ces États et les arguments avancés montrent que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires s'avère extrêmement efficace pour stigmatiser la possession de ces armes en déclarant expressément qu'elles vont à l'encontre du droit international. Nous notons avec satisfaction que trois semaines après son ouverture à la signature, 53 pays l'ont déjà signé, parmi lesquels l'Équateur, et que trois autres États ont déposé leurs instruments de ratification.

À cet égard, d'aucuns prétendent que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est une source de division au sein de la communauté internationale. Comme l'a déclaré le représentant de l'ICAN il y a quelques jours, le 10 octobre, devant la Commission,

> « Ce n'est pas l'interdiction qui nous divise, ce sont les armes nucléaires ».

Ce qui malheureusement divise la communauté internationale depuis de nombreuses années, c'est le refus des États dotés d'armes nucléaires de respecter leur obligation au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'insistance avec laquelle certains affirment que ces armes aux effets indiscriminés et catastrophiques nous apporteraient, en quelque sorte, la sécurité. La division vient de ceux qui – notamment dans les projets de résolution présentés cette année en Commission – affirment que nos travaux ne doivent pas se concentrer exclusivement sur l'élimination de ces armes interdites, mais sur la poursuite de conditions imaginaires qui nous permettraient peut-être, dans un avenir lointain et imprécis, de parvenir à leur élimination.

L'Équateur regrette que, parce que huit États ne l'ont pas ratifié, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ne soit toujours pas entré en vigueur. Nous réitérons que la meilleure preuve de l'adhésion à cet instrument doit être sa signature et sa ratification par ces huit États, et non des déclarations répétitives ou des résolutions adoptées dans d'autres organes dans le même dessein.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'appui de l'Équateur au Plan d'action global commun. Nous nous félicitons du récent rapport adressé par le Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique au Conseil des gouverneurs et intitulé « Vérification et contrôle en République islamique d'Iran à la lumière de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité de l'ONU ». Le plan d'action global commun a clairement démontré que la diplomatie et le dialogue sont le moyen de résoudre les différends. Au moment où certains voudraient malheureusement affaiblir le multilatéralisme et les organisations internationales, l'Équateur appelle toutes les parties à continuer d'appuyer et de mettre en œuvre le Plan.

M^me^ Shareef (Maldives) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Haute-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables pour leur exposé détaillé d'hier sur la situation actuelle dans le domaine de la maîtrise des armements et du désarmement et sur le rôle des organisations internationales ayant des mandats dans ce domaine (voir A/C.1/72.PV.10).

Les armes nucléaires représentent une menace pour l'existence de l'humanité. L'élimination de ces armes est un impératif immédiat et moral pour le monde. Nos efforts communs pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires sont aussi anciens que les Nations Unies, et nous avons beaucoup progressé à cet égard. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de 1968, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) de 2006 et le Traité historique sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté par l'Assemblée générale en juillet dernier, sont quelques exemples tangibles du succès obtenu grâce à nos efforts collectifs. Mais il nous faut aller au-delà de ces efforts diplomatiques pour que notre vision d'un monde exempt d'armes nucléaires devienne réalité. Le moment est venu de prendre des décisions politiques audacieuses. Le moment est venu pour les États qui possèdent, ou ont l'intention d'acquérir des capacités d'armes nucléaires, de démanteler leurs programmes d'armes nucléaires et de renoncer à la possession d'armes nucléaires. Le moment est venu pour les pays visés à l'annexe 2 du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de ratifier le Traité afin qu'il entre en vigueur dans les meilleurs délais.

Le désarmement nucléaire fait l'objet d'un large consensus au sein de la communauté internationale et de l'opinion publique. L'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en a été la preuve manifeste. Ce traité marque une nouvelle étape dans les efforts accomplis durant sept décennies pour empêcher la guerre nucléaire. C'est le seul Traité de portée mondiale interdisant la mise au point, la production, la possession, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires et l'implantation d'armes nucléaires d'un autre pays sur le territoire national d'un État partie.

Les Maldives sont un État partie au TNP et au TICE. Les Maldives n'ont jamais produit d'armements ou d'armes de quelque type que ce soit, et nous n'avons pas l'intention de le faire dans l'avenir. Il est de notre devoir moral d'œuvrer au renforcement et à l'application d'un régime mondial de désarmement et de non-prolifération.

L'évolution de la situation sur la péninsule coréenne est préoccupante. Les récents essais de missiles balistiques constituent une violation manifeste du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. De tels actes font peser une lourde menace sur le régime international de non-prolifération. Ils représentent également une menace sérieuse pour la région ainsi que pour la paix et la sécurité internationales. Les Maldives se félicitent des efforts déployés pour trouver une solution pacifique dans un cadre multilatéral.

L'ONU, et le Conseil de sécurité en particulier, peuvent faire davantage pour hâter les efforts mondiaux visant à parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. À ce jour, le Conseil a adopté deux résolutions phares, la première en 2009 et la seconde en 2016, qui représentent toutes deux des changements importants et positifs visant à faire en sorte que le Conseil prenne mieux en compte le souhait de l'opinion publique mondiale de mettre fin aux essais nucléaires et, à plus ou moins brève échéance, à la prolifération nucléaire. Ces résolutions nous rapprochent de notre objectif, à savoir que les armes nucléaires ne soient plus l'aspect le plus déterminant de la dissuasion nationale en matière de sécurité.

Les Maldives espèrent, avec l'appui des membres du Conseil, être élues au Conseil de sécurité pour la période 2018-2020 à la suite des élections qui auront lieu en juin 2018. Si notre pays est élu, nous veillerons à ce que le désarmement et la non-prolifération nucléaires occupent une place centrale dans les discussions au sein du Conseil de sécurité, l'objectif étant d'appeler l'attention du Conseil sur le risque croissant que des armes nucléaires parviennent à des groupes terroristes et de combler les lacunes dans la prolifération et la propagation de la technologie des armes nucléaires. Avec l'appui des membres, les Maldives espèrent susciter un engagement politique mondial en faveur de la création d'un environnement propice au succès de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2020 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Le destin commun de l'humanité est celui d'un monde sans armes nucléaires. Pour y parvenir, nous appelons les États à faire preuve d'unité dans leur réponse et à élaborer des solutions communes. Les Maldives seront des partenaires de confiance dans l'élaboration de solutions communes.

M. Dzonzi (Malawi) (*parle en anglais*) : Le Malawi s'associe aux déclarations prononcées, respectivement, par le représentant de l'Indonésie,

au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le représentant de l'Égypte, au nom du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/72/PV.10).

Comme le déclarait M. Kim Won-Soo, ancien Haut-Représentant des Nations Unies pour les affaires de désarmement,

> « Il est de la responsabilité collective de la communauté internationale tout entière d'œuvrer à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il n'existe pas qu'une façon d'atteindre cet objectif. Malheureusement, les divergences se font croissantes quant à la manière d'y parvenir ».

Faisant fond sur la prise de conscience accrue des conséquences humanitaires résultant de l'utilisation des armes nucléaires, l'Assemblée générale a décidé de convoquer en 2017 une conférence des Nations Unies chargée de négocier un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète. Cette décision fait suite à la recommandation du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenu en 2016 avec pour mandat de consacrer un examen de fond à l'adoption de mesures juridiques concrètes et efficaces, de dispositions juridiques et de normes nécessaires pour bâtir un monde sans armes nucléaires et le préserver.

La Conférence chargée de négocier un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires a achevé ses travaux, le 7 juillet 2017, en adoptant un traité interdisant ces armes de destruction massive en vue de leur élimination complète. Nous devrions toujours garder à l'esprit que, conformément à ses dispositions, le texte du Traité a été adopté par 122 voix contre 1, avec une abstention, à l'issue d'un vote enregistré. Ceci est fondamental. Le Traité stipule que chaque État Partie s'engage à ne jamais, en aucune circonstance, mettre au point, mettre à l'essai, produire, fabriquer, acquérir de quelque autre manière, posséder ou stocker des armes nucléaires ou autres dispositifs explosifs nucléaires. Les États parties s'engagent également à ne jamais transférer ces armes ou d'autres dispositifs; employer ou menacer de les employer; autoriser l'implantation, l'installation ou le déploiement de ces armes sur leur territoire.

Le Malawi ne possède pas d'armes nucléaires et n'a pas l'intention d'en produire, car il est tout à fait conscient des conséquences résultant d'une explosion nucléaire. Quelle qu'en soit la cause, elle ne se limiterait pas aux frontières nationales et pourrait avoir des conséquences au niveau régional, voire au niveau mondial, causant la mort et la destruction ainsi que des déplacements, des dommages profonds et durables à l'environnement, au climat, à la santé et au bien-être humains, au développement socioéconomique, à l'ordre social et à la survie même de l'humanité. Pour toutes ces raisons, le Malawi a signé le Traité d'interdiction des armes nucléaires le 20 septembre 2017. Le Traité, il va sans dire, marque un tournant historique dans les efforts visant à éliminer les armes nucléaires. Le jour où tous les pays siégeant dans cette salle auront signé et ratifié le Traité sera un moment de joie.

Par le passé, le Malawi a signé des traités analogues, notamment le Traité de Pelindaba sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Le Traité interdit la recherche, la mise au point, la fabrication, le stockage, l'acquisition, l'essai, la possession, le contrôle ou l'implantation de dispositifs explosifs nucléaires sur le territoire des parties au Traité et le déversement de déchets radioactifs dans la zone africaine par les parties au Traité. Le Malawi est également signataire de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques.

L'intégralité de cette intervention sera mise en ligne sur PaperSmart.

M. Biontino (Allemagne) (*parle en anglais*) : L'Allemagne est pleinement attachée à l'objectif d'un monde sans armes nucléaires. Nous sommes convaincus que le désarmement nucléaire contribue de manière essentielle à notre sécurité et que la meilleure façon d'y parvenir consiste à adopter une approche pragmatique et progressive. Cette approche doit tenir compte de l'environnement de sécurité existant et associer tous les États dotés d'armes nucléaires. Pour que cette approche soit efficace, nous devons réunir des conditions favorables. L'Allemagne appuie activement et systématiquement toutes les initiatives en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires.

L'événement récent le plus inquiétant est, sans conteste, l'accélération des programmes de missiles nucléaires et balistiques illégaux de la Corée du Nord. Plusieurs enseignements peuvent être tirés du cas de la Corée du Nord. Le premier de ces enseignements est que nous devons redoubler d'efforts pour renforcer le TNP dans ses trois piliers d'égale importance. L'Allemagne est convaincue que le TNP doit rester la clef de voûte de toutes les initiatives en matière de non-prolifération et de

désarmement nucléaires. C'est pourquoi nous coopérons à l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement.

Le Ministre des affaires étrangères, M. Gabriel, et le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Kono, viennent de coprésider la septième réunion des ministres des affaires étrangères de l'Initiative, à New York, en septembre dernier, au cours de laquelle l'Initiative a confirmé le mandat principal qui lui a été confié, à savoir continuer de renforcer le TNP sur la base du Plan d'action adopté lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner en 2010 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Plan d'action de 2010 expose la plupart des mesures permettant de parvenir au désarmement nucléaire, notamment l'engagement des États dotés d'armes nucléaires de déployer de nouveaux efforts en faveur du désarmement nucléaire.

À cet égard, nous saluons le fait que les États-Unis et la Russie se soient rencontrés à Helsinki, du 11 au 13 septembre, pour reprendre leurs pourparlers sur la stabilité stratégique, notamment sur les questions pertinentes relatives à la maîtrise des armements et les nouvelles mesures à prendre dans le domaine des armes nucléaires, ainsi que leur souhait de se rencontrer à nouveau cette année. Nous serions favorables à une extension du nouveau Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs qui, jusqu'ici, a permis de procéder à des réductions des armements nucléaires convenues entre les États-Unis et la Russie.

Pour revenir au cas inquiétant de la République populaire démocratique de Corée, il s'agit du seul pays à mener des essais nucléaires au XXIe siècle, d'où l'importance de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Tous les États qui n'en sont pas encore parties doivent signer et/ou ratifier au plus vite le TICE, et se rallier ainsi à la volonté de la communauté internationale de mettre fin aux essais nucléaires. Le moratoire actuel sur les essais expérimentaux d'armes nucléaires est important, mais il ne nous paraît pas suffisant.

De même, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires serait une prochaine étape logique en matière de désarmement nucléaire. Voilà pourquoi l'Allemagne, avec le Canada et les Pays-Bas, a parrainé l'année dernière la résolution 71/259, qui appelle à de nouveaux efforts diplomatiques en faveur de ce traité. Un groupe préparatoire d'experts de haut niveau a débuté ses travaux en juillet et redonné de l'élan à un processus qui, nous l'espérons, ouvrira la voie à la tenue rapide de négociations sur ce traité.

Il n'y aura de désarmement nucléaire que si le climat en matière de sécurité est favorable et n'est pas marqué par un manque de confiance et de transparence. Le renforcement des garanties de sécurité négatives par les États dotés d'armes nucléaires peut jouer un rôle important en ce qui concerne la réponse à apporter aux questions fondamentales liées à la confiance et à la méfiance. La valeur et la pertinence des garanties de sécurité doivent donc être étudiées plus avant.

En mettant l'accent sur la mise au point de mesures techniques pour la vérification du désarmement nucléaire, le Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire constitue un autre élément essentiel à tout progrès dans le domaine du désarmement nucléaire. L'Allemagne souhaite contribuer à cet important processus en appelant l'attention sur des mesures concrètes, et elle appuie sans réserve l'initiative de la Norvège visant à créer un groupe d'experts gouvernementaux sur ces questions.

Enfin, en ce qui concerne le troisième pilier du TNP, l'utilisation de l'énergie nucléaire pacifique à des fins pacifiques doit reposer sur des niveaux les plus élevés en matière de sûreté et de sécurité nucléaires. La sécurité nucléaire est dans l'intérêt de tous, car elle vise à protéger contre l'utilisation de matières nucléaires par des terroristes et des acteurs non étatiques non autorisés. Nous devons être conscients que les menaces nucléaires ne s'arrêtent pas à nos frontières. En particulier, le maintien de la cybersécurité et de la sécurité des sources radioactives à des fins civiles reste un défi pour les années à venir – et pas seulement pour mon propre pays.

Il nous a fallu plus de 10 ans pour trouver et négocier une solution diplomatique répondant pleinement aux nombreuses préoccupations concernant la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Le Plan d'action global commun, finalement convenu entre trois membres de l'Union européenne, la Chine, la Russie, les États-Unis et l'Iran en 2015, a mis fin à une crise imminente de prolifération nucléaire et renforcé davantage le TNP. À un moment aussi critique, nous tenons à souligner que la stricte mise en œuvre du Plan par toutes les parties demeure essentielle et que tous les décideurs doivent s'abstenir de tout acte susceptible de compromettre le Plan. Ne mettons pas en péril les progrès importants en matière de non-prolifération générés par le Plan.

M^me^ Leong (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour souscrit à la déclaration prononcée par le représentant du Viet Nam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/72/PV.11).

Depuis la première résolution de l'Assemblée générale en 1946, la voie du désarmement nucléaire a été semée d'embûches. Bien que des progrès aient été réalisés au cours des 72 dernières années, il semble que chaque pas en avant s'accompagne d'autres reculs. Les progrès ont été lents, mais nous devons continuer d'être animés par la détermination et la volonté de dialoguer, d'autant plus que le climat en matière de sécurité reste incertain. Singapour estime que plusieurs mesures concrètes peuvent être prises pour faire avancer le désarmement nucléaire.

Premièrement, les États doivent maintenir et renforcer leur attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, clef de voûte du régime international de désarmement et de non-prolifération. Singapour reste attaché aux objectifs et aux trois piliers complémentaires du Traité sur la non prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous devons œuvrer à l'universalisation du TNP et trouver un moyen de faire participer les États dotés d'armes nucléaires aux discussions sur le désarmement. En ce qui concerne l'avenir, nous devons réunir les conditions propices au succès de la dixième Conférence d'examen du TNP, prévue en 2020. La première session du Comité préparatoire, qui s'est tenue en mai dernier, n'a guère progressé sur des questions de fond. Il conviendrait de faire davantage pour triompher des divisions et de la méfiance entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires, dans le cadre de nos efforts collectifs pour défendre la légitimité et la pertinence du TNP.

Deuxièmement, nous devons continuer d'œuvrer à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). La dixième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires s'est tenue le mois dernier. Cette conférence s'est réunie à dix reprises, ce qui est trop. Si les normes établies contre les essais sont rassurantes, elles ne sauraient se substituer à un instrument juridiquement contraignant garantissant que la solidité de cette norme ne sera jamais remise en cause, en particulier dans l'environnement de sécurité fragile qui est le nôtre. Nous exhortons vivement les huit États visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le TICE.

Troisièmement, nous devons renforcer notre appui aux zones exemptes d'armes nucléaires, qui s'avèrent être des mesures pragmatiques en vertu de l'article VII du TNP. Nous appuyons les efforts visant à instaurer une paix véritable et durable dans un Moyen-Orient exempt d'armes nucléaires grâce à un dialogue ouvert et constructif associant toutes les parties concernées. Plus près de notre région, Singapour ne cesse de souligner sa détermination à préserver l'Asie du Sud-Est en tant que zone exempte d'armes nucléaires. Nous réaffirmons notre attachement au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est, entré en vigueur il y a vingt ans. Singapour continuera de travailler en étroite coopération avec les États dotés d'armes nucléaires afin de régler les questions en suspens et d'œuvrer à la signature et à la ratification sans réserve du Protocole au Traité par les États dotés d'armes nucléaires.

Quatrièmement, nous devons continuer à travailler à notre objectif commun de bâtir un monde sans armes nucléaires. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est un exemple de la volonté d'atteindre cet objectif. Singapour a participé de manière constructive aux négociations, mais nous regrettons que nos vues n'aient finalement pas été prises en compte. Singapour reste pleinement attaché à l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. La priorité est désormais pour nous de ne pas perdre de vue cet ultime effort. C'est pourquoi nous devons trouver au sein du dispositif du désarmement des moyens réalistes et complémentaires de mener à bien cette entreprise. La tâche ne sera pas aisée, compte tenu des opinions diamétralement opposées exprimées au cours de nos débats.

Enfin, nous devons soutenir d'autres initiatives importantes, telles que l'Initiative de sécurité contre la prolifération, qui peut s'avérer utile pour compléter et étayer les efforts visant à atteindre notre objectif de désarmement nucléaire. En août, Singapour a accueilli la réunion du groupe d'experts opérationnels de l'Initiative de sécurité contre la prolifération. Des experts de 18 pays se sont réunis pour débattre des principales questions qui se posent en matière de lutte contre la prolifération. La réunion a porté sur les moyens concrets de renforcer la prise de conscience et de moderniser l'Initiative. L'appui de Singapour à cette initiative témoigne de notre engagement à renforcer la coopération internationale pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs matériels connexes.

Nous avons plusieurs possibilités de progresser. En 2018, une conférence internationale de haut niveau sera organisée pour évaluer les progrès que nous avons accomplis en matière de désarmement nucléaire, et la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP aura lieu en 2020. La quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement se profile également à l'horizon. Singapour s'engage à faire preuve d'ouverture d'esprit et à travailler de manière constructive lors de nos délibérations. Nous exhortons nos collègues à faire de même alors que nous œuvrons à notre objectif commun : dépasser les frontières nationales et agir en faveur des générations à venir.

M. Mendoza-García (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : En adoptant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en juillet, la communauté internationale a lancé un appel fort et clair à l'ensemble des États, en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, afin qu'ils éliminent l'emploi d'armes nucléaires de leurs doctrines, de leurs politiques de sécurité et de leurs stratégies militaires. Nous regrettons que les États dotés d'armes nucléaires et les membres d'alliances de sécurité aient décidé de se dissocier de ce processus. Ces dernières semaines en particulier, nous avons vu à quel point l'inaction n'est pas une option. Le maintien du statu quo n'a fait que nous exposer à des situations extrêmement dangereuses pour la sécurité internationale.

Nous regrettons également que, cinq ans après l'adoption du Plan d'action de 2010 sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le respect des engagements pris en matière de désarmement nucléaire, ainsi que ceux relatifs à la non-prolifération et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, soient encore minimal. C'est la raison pour laquelle nous exhortons tous les pays à signer le Traité, et ceux qui l'ont déjà fait à le ratifier dans les meilleurs délais afin de passer aux étapes suivantes de sa mise en œuvre.

On compte encore plus de 15 000 armes nucléaires dans le monde. Au lieu de les détruire, des milliards de dollars sont consacrés chaque année à leur modernisation, ce qui amplifie la menace nucléaire. Le Costa Rica réitère son rejet absolu de la modernisation des armes nucléaires et de la mise au point de nouveaux types de ces armes. De tels agissements sont en contradiction avec les obligations existantes et l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

En outre, de faibles progrès ont été accomplis en matière de réduction des stocks d'armes nucléaires. Ces réductions ont pour la plupart concerné les ogives non opérationnelles en stock. Le Costa Rica exhorte les États dotés d'armes nucléaires à adopter de nouvelles mesures destinées à réduire leurs stocks opérationnels et non stratégiques de façon transparente, vérifiable et irréversible. Nous appelons également à la diminution de la disponibilité opérationnelle de leurs systèmes. De nombreuses armes nucléaires sont en état d'alerte avancée, faisant courir le risque de cyberattaques.

Nous tenons également à insister sur la nécessité d'interdire la production de matières fissiles. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un accord à la Conférence du désarmement sur le lancement de négociations sur la question. Le Costa Rica souligne la nécessité de conclure un accord interdisant la production de matières fissiles et comportant, notamment, une réglementation des matières fissiles existantes, des mécanismes de vérification et des mesures de confiance.

La non-prolifération et le désarmement nucléaires sont indispensables à la mise en œuvre effective du TNP. Plus que jamais, tous les États doivent manifester un engagement ferme et sans équivoque à l'égard du désarmement nucléaire. Compte tenu du manque de progrès obtenus par les États dotés d'armes nucléaires dans la mise en œuvre de l'article VI du TNP, à la non-application du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à l'incapacité de parvenir à leur universalisation, le désarmement nucléaire ne saurait être l'apanage exclusif des États dotés d'armes nucléaires. C'est nous, les États non dotés d'armes nucléaires, au côté d'une société civile organisée, qui plaidons et ne cesserons de plaider pour l'interdiction complète des armes nucléaires et de veiller à ce que les États dotés d'armes nucléaires s'acquittent de leurs obligations internationales dans ce domaine.

Mon pays est vivement préoccupé par le peu de progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire et les déclarations appuyant le rôle des armes nucléaires dans les doctrines de sécurité. Cette situation nuit non seulement à la crédibilité du Traité, mais aussi au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le prix Nobel de la paix, qui vient d'être attribué cette année à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires, que nous félicitons une fois encore, est un encouragement à continuer de faire avancer la cause d'un monde sans armes nucléaires.

En tant qu'État partie au Traité de Tlatelolco et membre de l'une des régions ayant la plus forte

densité de population au monde à s'être déclarée zone exempte d'armes nucléaires, le Costa Rica souligne l'importance que revêtent ces zones dans la prévention de la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires, l'instauration de la confiance et de la sécurité au niveau régional, la réduction du rôle des armes nucléaires et l'établissement des conditions propices à l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Enfin, j'aimerais souligner qu'il revient aux États Membres de faire preuve de volonté en prenant les initiatives qui s'imposent pour mettre en œuvre le mécanisme multilatéral de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements et répondre aux défis auxquels est confrontée la communauté internationale, et en particulier la population civile. Le Costa Rica est résolu à faire progresser ces objectifs.

M. Mažeiks (Lettonie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à féliciter le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour leurs élections respectives à la tête des travaux de la Première Commission à sa soixante-douzième session. Ils pourront compter sur l'entière coopération de la délégation lettone.

La Lettonie s'associe pleinement à la déclaration sur l'approche progressive prononcée hier par le représentant de l'Australie au nom du Groupe des 29 États (voir A/C.1/72/PV.10), dont le mien. J'aimerais faire les remarques suivantes à titre national.

La Lettonie demeure attachée à l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. La menace croissante que font peser les essais nucléaires et balistiques irresponsables de la République populaire démocratique de Corée nous rappelle brutalement que les États doivent plus que jamais rester unis, défendre et appliquer pleinement les mesures déjà convenues en matière de désarmement nucléaire. La Lettonie condamne avec la plus grande fermeté les actes de provocation de la République populaire démocratique de Corée et demande instamment à ce pays de mettre définitivement fin à ses programmes nucléaires et balistiques, de façon inconditionnelle et dans les meilleurs délais.

La Lettonie appuie sans réserve les initiatives visant à renforcer le régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), avec ses trois piliers d'égale importance, est la clef de voûte de ces initiatives. Nous devons veiller à ne pas occulter l'importance stratégique du Traité.

La voie à suivre sera semée d'embûches. Alors qu'approche le cinquantième anniversaire du TNP, la communauté internationale mondiale est encore confrontée à une multitude croissante de défis en matière de sécurité, qui doivent être abordés dans un cadre multilatéral. Dans le contexte actuel de la sécurité, une approche unifiée à l'égard de la prolifération et des menaces contre la sécurité est plus que jamais nécessaire. Des approches divergentes constituent un luxe que nous ne pouvons nous permettre). Les États nucléaires comme non nucléaires doivent s'atteler à cette tâche. La Lettonie plaide ardemment pour la mise en œuvre continue de l'approche progressive à l'égard du désarmement nucléaire, prenant en compte le cadre plus large de la sécurité et de la stabilité stratégique. Les éléments constitutifs énoncés dans le Plan d'action du TNP de 2010 n'ont pas perdu de leur pertinence, et la Lettonie appelle à leur mise en œuvre complète, effective et progressive.

Les progrès tangibles réalisés par le groupe préparatoire d'experts de haut niveau chargé d'élaborer un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes sont particulièrement encourageants. Nous attendons avec impatience le début des travaux des experts gouvernementaux sur la vérification du désarmement nucléaire.

La Lettonie attache une importance particulière à l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce traité est un instrument indispensable pour faire progresser le désarmement nucléaire et la non-prolifération à l'échelle mondiale. Il est capital de veiller à ce que les essais nucléaires menés dans le passé soient les derniers effectués. Nous continuons d'exhorter tous les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer au Traité et à le ratifier.

La Lettonie se félicite de la mise en œuvre par toutes les parties du Plan d'action global commun, et nous réaffirmons notre appui de longue date à ce plan. Le Plan d'action global commun est une avancée majeure sur le plan diplomatique et un pas en avant important dans nos initiatives communes en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

À cet égard, nous tenons à insister sur l'importance que revêt l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Son système de garanties joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des obligations en matière de non-prolifération au titre du TNP. L'aide apportée par l'AIEA aux États Membres pour garantir les niveaux les plus élevés de sûreté et de sécurité et favoriser

l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques mérite d'être soulignée.

Comme je l'ai indiqué, il est capital que les engagements pris en matière de désarmement et de non-prolifération dans le cadre des traités existants soient respectés. Aussi appelons-nous à nouveau toutes les parties à assurer la mise en œuvre totale et vérifiable du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. La Lettonie est profondément préoccupée par le fait qu'une partie ait violé les principes fondamentaux du Mémorandum de Budapest relatif à l'octroi de garanties de sécurité à l'Ukraine. De tels actes nuisent gravement à la confiance et sapent les efforts en matière de non-prolifération nucléaire.

Enfin, j'aimerais réaffirmer le plein appui et l'attachement de la Lettonie aux instruments et initiatives dont je viens de faire mention, qui nous permettront de bâtir un monde sûr avec une sécurité non diminuée pour tous. La Lettonie est résolue à apporter sa contribution à un ordre international fondé sur des règles, notamment dans le cadre de sa présidence du Groupe des fournisseurs nucléaires pour la période 2018-2019.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

M. Ri In Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'exerce mon droit de réponse afin de réfuter les propos mensongers de certains pays et les allégations provocatrices des États-Unis, de leurs disciples ou d'autres représentants.

Je rappelle, à toutes fins utiles, que les États-Unis sont à l'origine de la question nucléaire de la péninsule coréenne. Ce pays en porte l'entière responsabilité. Cela fait plus de 70 ans – depuis 1945 – que les États-Unis menacent mon pays. Au début du XXIe siècle et récemment, les États-Unis ont relevé le niveau de leur menace nucléaire, prédisant le feu et la fureur ainsi que la destruction totale. Il y a 48 heures à peine, les États-Unis ont dépêché des sous-marins nucléaires et un bombardier nucléaire B-1B vers la péninsule coréenne, l'objectif étant d'anéantir notre quartier général et nos installations militaires. Il s'agit là d'une illustration parfaite des menaces nucléaires des États-Unis contre mon pays.

Pour la République populaire démocratique de Corée, les armes nucléaires et les missiles balistiques intercontinentaux sont une option légitime pour nous défendre face aux menaces claires et avérées des États-Unis. Depuis l'apparition des armes nucléaires, leurs incidences sont prouvées. Notre peuple a fait l'expérience des conséquences désastreuses de la guerre menée sur la péninsule coréenne par les États-Unis. Les armes nucléaires constituent une option stratégique incontournable pour assurer notre défense nationale, une stratégie précieuse qui ne saurait en aucun cas être remise en question. La dissuasion nucléaire comme légitime défense est un solide rempart sur lequel nous pouvons compter pour préserver notre souveraineté, le droit à exister et à nous développer. Il n'appartient à personne de dire si notre stratégie de légitime défense fondée sur la dissuasion nucléaire est bonne ou mauvaise.

Aux observations dénuées de tout fondement de certains représentants, notamment ceux de l'Irlande, du Canada, de l'Australie, de l'Allemagne et d'autres pays, je répondrai qu'il leur incombe de savoir si notre position à l'égard des armes nucléaires et des missiles balistiques intercontinentaux représente une menace mondiale, comme les États-Unis le prétendent avec insistance, ou si cette menace ne concerne que les États-Unis. Par essence, la situation sur la péninsule coréenne se résume à un affrontement entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis, dans lequel la République populaire démocratique de Corée cherche à défendre sa dignité nationale et sa souveraineté face à la politique hostile et aux menaces nucléaires des États-Unis. Notre force nucléaire nationale mène, en quelque sorte, une guerre de dissuasion pour mettre un terme aux menaces nucléaires des États-Unis et empêcher une invasion militaire. Notre objectif ultime consiste à parvenir à un équilibre des forces avec les États-Unis. Il est illusoire de croire que des sanctions peuvent être efficaces contre la République populaire démocratique de Corée alors qu'elles n'ont pas réussi à l'empêcher de devenir un État doté d'armes nucléaires à part entière et, depuis plus d'un demi-siècle, une puissance économique.

J'aimerais à présent répondre aux représentants de la Corée du Sud et du Japon, qui ont fait des observations irresponsables et méprisables à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée. En particulier, les accusations infondées, les mensonges et les histoires inventées par la Corée du Sud contre mon pays sont totalement inacceptables. La Corée du Sud est le seul parmi les États Membres réunis ici à avoir délégué

à des forces extérieures le contrôle de sa souveraineté, à savoir sa puissance militaire. Le représentant de la Corée du Sud devrait connaître la position de son pays, qui ne peut même pas verser son sang sans la permission du chef de son alliance. Il vaudrait mieux que la Corée du Sud ne s'interpose pas entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis et qu'elle garde le contrôle d'elle-même. Le Japon, quant à lui, devrait renoncer à ses tentatives de prendre prétexte de nos essais nucléaires et balistiques pour retrouver sa puissance militaire et faire renaître le militarisme. Le Japon devrait présenter ses excuses pour ses crimes contre l'humanité et ses crimes passés contre le peuple asiatique et la nation coréenne.

M. Kim In-chul (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à répondre aux propos auxquels nous sommes habitués de la part du représentant de la Corée du Nord. S'agissant de la question de la souveraineté, cela ne mérite pas qu'on y réponde. Pourquoi siégerions-nous ici? Par ses redites, la Corée du Nord semble chercher à ouvrir une brèche dans l'unité de la communauté internationale, laquelle a pris position contre le programme nucléaire de la République populaire démocratique de Corée. Avec cet objectif en tête, la République populaire démocratique de Corée saisit toutes les occasions qui s'offrent à elle pour brouiller les faits. Mais nous constatons chaque jour dans cette salle combien sa démarche est vaine. Nombreuses sont les délégations qui condamnent dans leurs propos les agissements de la Corée du Nord. Les faits sont là, et même si on cherche à les dénaturer, ils demeurent inchangés. Les faits parlent d'eux-mêmes. La réalité est que, premièrement, la Corée du Nord n'agit pas en situation de légitime défense. Elle ne fait que violer la loi, encore et encore. Deuxièmement, ce n'est pas le monde qui mène une politique hostile, comme elle le prétend. C'est elle qui a une attitude et une politique hostiles vis-à-vis du monde entier. C'est ce qui transparaît clairement de ses actes de provocation et de son discours hargneux. Telle est la situation on ne peut plus claire que nous connaissons tous, et que personne ne peut nier ni dissimuler. Tout effort dans ce sens serait vain. Je conclurai en disant que la vérité nous rendra libre.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour exercer mon droit de réponse afin de réagir aux accusations ridicules du représentant du régime de Pyongyang. Les programmes nucléaires et balistiques de la Corée du Nord représentent une menace sérieuse pour la péninsule coréenne, l'Asie et au-delà. Ses menaces nucléaires et ses actes de provocation ont uni comme jamais la communauté internationale contre Pyongyang. Le Conseil de sécurité a imposé les sanctions les plus sévères qu'il ait adoptées depuis des années. Nous appelons tous les États à mettre pleinement en œuvre les sanctions du Conseil de sécurité contre le régime. Il faut que la Corée du Nord s'acquitte de ses obligations internationales, et qu'elle le fasse maintenant. Faute de quoi le régime ne ferait qu'accentuer son isolement et renforcer un peu plus son statut de paria.

M. Ri In Il (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation rejette entièrement les arguments farfelus, absurdes et sans fondement utilisés par le régime de Washington et le représentant sud-coréen.

La séance est levée à 18 heures.